



L'ACTION FRANÇAISE

2
0
0
0

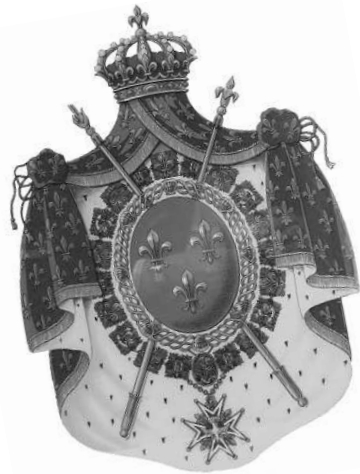
« Tout ce qui est national est nôtre »

3 € | N° 2753 | 62^e année | Du 1^{er} août au 3 septembre 2008 | Paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois | www.actionfrancaise.net

VACANCES

Les vacances sont bien là. Les parlementaires se sont quittés ce 23 juillet. Ceux de la majorité affichaient une certaine euphorie après le vote quasi miraculeux de la réforme constitutionnelle, ceux de l'opposition semblaient plutôt moroses se demandant pourquoi ils n'avaient pas voté ladite réforme, comme leur compère Jack Lang... Autour du président Sarkozy c'était la joie : « On a eu le bac » s'écriait-il devant ses amis de l'UMP, aucun n'osant lui rétorquer que vu l'actuel niveau du "bac", la comparaison n'est pas glorieuse... Tous savent bien qu'ils n'en ont pas fini avec cette réforme : huit lois organiques doivent encore être votées à la rentrée pour qu'elle entre en vigueur le 1^{er} mars 2009 ; ce sera laborieux, et il y a « *risque d'asphyxie* » parlementaire, dit le député villepiniste de la Drôme Hervé Mariton.

Quoi qu'il en soit, les ministres ont tous reçu lors du dernier conseil le disque dédicacé de Mme Carla Bruni-Sarkozy. De quoi s'élever l'esprit pendant quelques semaines de repos... Quant à nous, pauvres pékins (sans jeu de mot) de la "France d'en-bas", nous n'avons nulle envie de nous joindre à ces hordes de "touristes", verbe insolent, short flasque, appareil photo boulimique, qui "bouffent" dans nos campagnes le patrimoine français comme une ration de *fast-food*. Puissent nos amis profiter de ces vacances pour se rappeler que patrimoine et patriotisme ont une commune origine et qu'il n'est pas un chemin, une pierre, une ferme, un château qui n'appartienne d'une manière ou d'une autre à l'âme de la France. Un livre de Maurras ou de Bainville ou de Gaxotte dans les bagages, plus les derniers numéros de *L'AF 2000* pour les faire lire autour de vous, vous voilà partis pour de bonnes vacances ! M.F.



PAGES 3, 8 ET 9

Face à une "constitution" républicaine à bout de souffle...

Une nouvelle monarchie

❑ AFFAIRE TAPIE

"À bas les voleurs !"

Pas moins de 285 millions d'euros de "dédommagements"...

Si les Français étaient moins chloroformés par les médias et par... les vacances, un air de Six-février 34 flotterait dans Paris. Bernard Tapie, l'homme de toutes les roublardises, tour à tour homme "d'affaires", ministre, taulard, comédien, chanteur, clown triste... s'est vu accorder ce 12 juillet par un tribunal arbitral 285 millions d'euros (400 millions avec les intérêts) de "dédommagements" pour ses pitreries de haut vol - si l'on peut dire - mais fort louches l'ayant naguère opposé au Crédit lyonnais dans l'affaire Adidas.

Que ce monsieur sans foi ni loi jouisse d'une médiation "arbitrale", donc privée et sans contrôle, au lieu d'aller devant

les juges comme tout le monde est en soi époustouflant. Or cette procédure, apprend-on, a été voulue par le gouvernement lui-même ! Sarkozy, Tapie, même bagout, même vulgarité... Les deux hommes semblent se connaître au moins depuis la dernière élection présidentielle, mais le cadeau est tombé d'on ne sait quel ciel au moment même où le président de la République recevait pour le vote difficile de sa réforme constitutionnelle l'appui du groupe des radicaux de gauche dont l'olibrius rebondissant est l'ami influent...

De là à subodorer une magouille politicienne il n'y a qu'un pas qu'a franchi sans ambages le juge Eva Joly, accusant le pou-

voir présidentiel d'écarter la justice et de « *mettre l'intérêt des amis au-dessus de celui de l'État* ». De son côté François Bayrou dénonce « *l'abaissement de l'État* » ajoutant : « *Par le fait du prince, parce qu'il s'agit de soutiens ou de complices dans un certain nombre d'opérations politiques, passées, présentes ou à venir, l'État protège et enrichit ceux qui se moquent de sa loi.* » Le président du MoDem explique encore que la somme qui sera ainsi volée au contribuable français équivaut « *à l'effacement du déficit de l'hôpital public en France* » ou à « *la totalité de tous les salaires annuels des 15 000 postes d'enseignants qui vont être supprimés l'an prochain* ».

Le bruit, démenti ce lundi 28 juillet, d'un recours du ministère des Finances contre la décision "arbitrale" n'entamait nullement l'arrogance toujours aussi grossière de Bernard Tapie, qui ose jouer à l'incompris soupçonné à tort et prétendre qu'il a rapporté « *beaucoup plus d'argent au contribuable qu'il ne lui en a coûté* »... Aujourd'hui il plastronne. L'affaire est en train de devenir un scandale d'État, un de ces scandales dont la République est coutumière et qu'il appartient à *L'Action Française* de dénoncer sans relâche. De 1934 à nos jours le République est toujours aussi gangrenée. Nous ne répéterons jamais assez que cette collusion de la politique et de l'Argent est consubstantielle au régime fondé sur l'élection. Si ce Fouquet au petit pied ose crâner, c'est parce qu'il n'a pas à craindre un Louis XIV qui lui fasse rendre gorge...

MICHEL FROMENTOUX

■ PORTRAIT

Les souverains européens :

La reine Béatrix des Pays-Bas



PAGE 11

■ CULTURE

Lire en été :

Des romans à découvrir



PAGE 13

PROCHAIN NUMÉRO de *L'Action Française 2000* :



le 4 septembre 2008





■ SÉBASTIEN LAPAQUE

"Contre le carnage libéral"

■ Ancien animateur de "l'aile gauche" des lycéens royalistes dans les années 1989-1991, écarté du mouvement par Pierre Pujo pour avoir comparé l'AF à un « musée du souvenir du pétainisme et de l'Algérie française », Sébastien Lapaque n'a

jamais renié son attachement à l'aventure capétienne. Romancier, critique au *Figaro Littéraire*, spécialiste de Georges Bernanos auquel il a consacré deux ouvrages, il vient de publier un essai intitulé *Il faut qu'il parte* (Stock), violente charge contre

le président de la République dans lequel certains entendront l'écho du *Précis de Foutriquet* que Pierre Boutang rédigea contre Giscard (Albin Michel, 1981). Nous lui avons laissé librement la parole malgré nos désaccords.

L'ACTION FRANÇAISE 2000 - Dans votre livre, vous accusez l'actuel président de la République, que vous ne nommez jamais, d'avoir une conception maurrassienne des rapports entre le pouvoir politique et la religion catholique. Vous croyez que c'est une critique qu'il faut faire devant des gens comme nous ?
SÉBASTIEN LAPAQUE - J'imagine que le chef de l'État n'est pas assez maurrassien pour certains. Mais pour moi, il l'est trop ! Quand on pense qu'après avoir offert deux romans de Georges Bernanos au pape Benoît XVI lors de sa visite d'État à Rome le 20 décembre 2007, il s'est lancé dans une défense des bienfaits de l'Église aux accents maurrassiens ! Et qu'il a osé expliquer que l'intérêt de la République est « qu'il y ait beaucoup d'hommes et de femmes qui espèrent ». Cette confusion des ordres est grave. À ce propos, je me suis contenté de rappeler les termes de la querelle entre Bernanos et Maurras. À l'image maurrassienne du « Temple des définitions du Devoir », le romancier opposait l'image apostolique du Corps mystique du Christ. Relisez *Nous autres, Français*, publié en 1938 : « En proclamant le bienfait social de l'Église, la majesté de sa hiérarchie, la prudence de ses diplomates, la profonde psychologie de ses casuistes, les services rendus par elle aux hu-

manités gréco-latines, l'opulence raffinée de ses papes de la Renaissance, croit-on que M. Maurras ait beaucoup de chance de ramener le peuple au catholicisme ? C'est par la charité du Christ que les pauvres diables sont introduits dans son Église, l'autre voie restant ouverte aux hommes d'État et aux banquiers. » La charité du Christ, c'est ce qui manque au "catholicisme" du président de la République. Mais je crois que personne n'est dupe. Tout le monde a bien compris qu'il a voulu aspirer l'électorat catholique avec ses simagrées, comme il a aspiré l'électorat du Front national avec ses déclarations contre les "racailles" ou l'électorat bobo grâce à son mariage avec la délicieuse Carla Bruni.

Droite ou gauche ?

L'AF 2000 - Vous évoquez les bobos, dont certains ne sont pas insensibles à ses charmes, en particulier les plus riches d'entre eux, qui sont de "gôche" mais qui ne supportent pas de payer l'ISF et qui voudraient oublier le devoir de partage qu'implique l'appartenance à une communauté politique. Élu par une France de droite laborieuse séduite par ses discours sur le travail, le mari de Carla Bruni ne va-t-il pas trouver le moyen de se faire réélire par une gauche déculpabilisée par rapport à l'argent et aux profits boursiers ?
S.L. - Je ne suis ni astrologue, ni journaliste politique : je suis donc incompetent pour vous répondre. Mais c'est vrai qu'il est capable de tout. Et c'est vrai qu'une certaine gauche incarnée par Bernard Kouchner, Jack Lang, Bernard Tapie, Philippe Val, le patron de *Charlie Hebdo*, ou Denis Olivennes, celui du *Nouvel Observateur*, lui fait les yeux doux. Voilà pourquoi il est difficile d'envisager les questions qui se posent en termes de droite et de gauche.

À ce propos, je vous dirai que pour un observateur de ma date, né en Europe occidentale au

début des années 1970, la distinction entre la droite et la gauche s'est progressivement embrouillée. Tandis qu'une droite qui se fait un devoir d'être anticonservatrice s'est installée aux affaires, c'est chez des essayistes



de gauche que j'ai trouvé la critique la plus pointue des illusions du progrès. À force de vénérer le marché tout en maudissant la société qu'il engendre, la droite a fini par fusionner avec la gauche dans l'inculture contemporaine. La droite aime le marché parce qu'il blinde les comptes en banque et la gauche parce qu'il permet l'éclosion d'une société sans autorité. Aux uns, il dit "Enrichissez-vous", aux autres "Jouissez sans entraves". Tournée la page du gaullisme immobilier façon Pompidou et Chirac, ou de l'austérité protestante, façon Rocard et Jospin, nous avons au pouvoir des hommes et des femmes qui veulent à la fois l'enrichissement libéral et la jouissance libertaire.

Une France morcelée

L'AF 2000 - À vous entendre, le slogan du président de la République, c'est "Ni droite, ni gauche". Il y aurait quelque chose d'un roi de France chez lui ?
S.L. - Mais le slogan des rois de France, ce n'est pas "Ni droite ni gauche" ! Pour définir l'esprit de la monarchie capétienne, Marcel Jullian employait une autre image. Il disait : « Je ne suis pas

l'aile droite, je ne suis pas l'aile gauche, je suis l'oiseau. » Et le moins qu'on puisse dire est que l'homme que nous avons porté à la tête de la France n'est pas un aigle ! C'est un avocat d'affaires qui se repaît du morcellement du corps social, des conflits sociaux et de la guerre de tous contre tous. On sent chez lui une espèce de frémissement face aux conflits du travail, aux émeutes dans les banlieues et aux mouvements de grèves. Il est le laborantin fou d'une "France morcelée", pour parler comme Jean-Pierre Le Goff. Avec lui s'est perdu du pouvoir et de sa gravité quelque chose que même Jacques Chirac n'avait pas réussi à liquider. C'est dire !

Le nouvel esclavage

L'AF 2000 - Certains de nos amis ont jugé votre livre "immigrationniste", en particulier dans les premières pages, où vous évoquez une certaine Nedjma qui était une bonne élève au collège mais qui a été expulsée de France avec sa famille parce que son père était un travailleur clandestin. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?
S.L. - Je ne comprends pas ce que signifie ce mot "immigrationniste". Ce que je vois, c'est que le Capital veut disposer librement de la force de travail d'un continent à l'autre et que des masses humaines sont déplacées à cet effet. C'est ainsi que des hommes et des femmes venus d'Afrique ou d'Asie arrivent en France, ont des enfants, les inscrivent à l'école, travaillent et payent leurs impôts sans pour autant disposer de papiers en règle. Cette situation est scandaleuse, mais le scandale, ce ne sont pas les Algériens, les Maliens ou les Sri Lankais qui travaillent dans la restauration ou dans le bâtiment pour des patrons ravis d'employer cette main d'œuvre aux salaires compressés. Le scandale, c'est le capitalisme. Avec ses policiers et toutes leurs matraques, M.Hortefeux devrait des-

endre dans les ateliers clandestins où de malheureux Chinois travaillent comme des esclaves. Mais au lieu de s'en prendre aux hommes, il devrait s'en prendre aux machines. Et ce ne sont pas les travailleurs sans papiers qu'il convient de menotter et molester devant les caméras de télévision, ce sont leurs employeurs.

Sortir du mauvais rêve

L'AF 2000 - Pour finir, que propose votre livre ?

S.L. - Que des irréguliers venus d'horizons divers se retrouvent contre le carnage libéral, inspirés à la fois par la vieille tradition française de la révolte contre l'injustice et par une idée claire et forte de l'égalité entre les hommes. Comme à Londres en juin 1940, il va falloir apprendre au noble désargenté à travailler main dans la main avec l'instituteur laïque, aux anciens scouts à faire alliance avec des beurettes aux yeux de tourterelle, aux partisans de la famille nombreuse à comprendre les revendications des syndicalistes (et vice-versa). Pour sortir du mauvais rêve dans lequel est plongée la France, il n'y a pas d'autre solution que de réinventer une politique à la fois aristocratique, chrétienne et sociale-syndicaliste dont les maîtres mots seront l'honneur, la charité et la solidarité.

PROPOS RECUEILLIS PAR HENRI LAGRANGE

* Sébastien Lapaque : *Il faut qu'il parte*. Éd Stock, 138 p., 12 euros.

■ C'est très volontiers que nous avons laissé la "libre parole" à Sébastien Lapaque. Nous ne nous souvenons pas que le différend évoqué dans le chapeau entre Pierre Pujo et lui-même ait abouti à son exclusion du mouvement d'Action française, même si le débat a souvent été houleux, vu le tempérament peu malléable de Sébastien Lapaque, qui est bien de l'étoffe d'un Georges Bernanos... Nous avons toujours reconnu à l'Action française le talent du collaborateur du *Figaro Littéraire*. Je peux personnellement témoigner de l'estime que se sont toujours portée réciproquement, sans se faire de cadeau au sujet de leurs divergences, Pierre Pujo et Sébastien Lapaque.

MICHEL FROMENTOUX

L'ACTION FRANÇAISE

10 rue Croix-des-Petits-Champs
 75001 Paris
 Tél. : 01 40 39 92 06 - Fax : 01 40 26 31 63
www.actionfrancaise.net
redaction@actionfrancaise.net
secretariat@actionfrancaise.net
abonnements@actionfrancaise.net
 ISSN 1166-3286

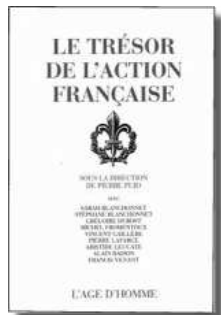
Directeur de 1965 à 2007 : Pierre Pujo (*)
Directeur de la publication : M.G. Pujo
Rédacteur en chef : Michel Fromentoux
Politique :
 Guillaume Chatizel, Jean-Philippe Chauvin,
 Georges Ferrière, Michel Fromentoux,
 Nicolas Hainaut, Stéphane Piolenc
Étranger : Pascal Nari
Économie : Henri Letigre
Enseignement, famille, société :
 Sarah et Stéphane Blanconnet,
 Jean-Pierre Dickès, Michel Fromentoux,
 Aristide Leucate, Frédéric Wincler
Culture :
 Monique Beaumont,
 Anne Bernet, Renaud Dourges, Gaël Fons,
 Norbert Multeau, Jean d'Omiac,
 François Roberday, Alain Waelkens
Histoire :
 Yves Lenormand, Laure Margaillan,
 René Pillorget, Francis Venant
Art de vivre : Pierre Chaumeil
Chroniques :
 François Leger, Jean-Baptiste Morvan
Médias : Denis About.
Rédacteur graphiste : Grégoire Dubost.
Abonnements, publicité, promotion :
 Monique Lainé

LE TRÉSOR DE L'ACTION FRANÇAISE

Sous la direction de Pierre Pujo

Avec Sarah BLANCONNET, Stéphane BLANCONNET, Grégoire DUBOST, Michel FROMENTOUX, Vincent GAILLÈRE, Pierre LAFARGE, Aristide LEUCATE, Alain RAISON, Francis VENANT

Depuis sa fondation en 1899, l'école d'Action française a produit un nombre considérable d'ouvrages de critique historique, politique, littéraire, qui, ensemble, constituent un trésor. Trente et un de ces ouvrages ont été sélectionnés pour faire l'objet d'articles publiés dans L'Action Française 2000 en 2004 et 2005...



Éd. de l'Âge d'homme, 138 p., 20 €. Disponible à nos bureaux : 22,11 € franco (chèque à l'ordre de la PRIEP).

Nicolas Sarkozy a donc obtenu au prix d'on ne sait quels marchandages, lundi 21 juillet à Versailles, les voix nécessaires à l'adoption de sa réforme constitutionnelle (les trois cinquièmes de l'ensemble des deux assemblées), et cette façon de racoler des partisans suffit à discréditer ce travail de réécriture à toute occasion d'un texte que par ailleurs on qualifie de "fondamental".

C'est la vingt-quatrième retouche que l'on inflige à la pourtant sacro-sainte constitution de 1958. Tel est le sort des œuvres de main d'homme, qui rétrécissent à l'usage alors qu'une vraie constitution vient du fond des âges, se moule peu à peu sur les conditions historiques, géographiques, psychologiques du corps d'une nation. Depuis que la France a rompu avec la monarchie capétienne fondée sur sa nature politique, elle est périodiquement mal dans sa peau, et le premier charlatan venu croit pouvoir la refondre à son image.

De nouvelles tâches parlementaires

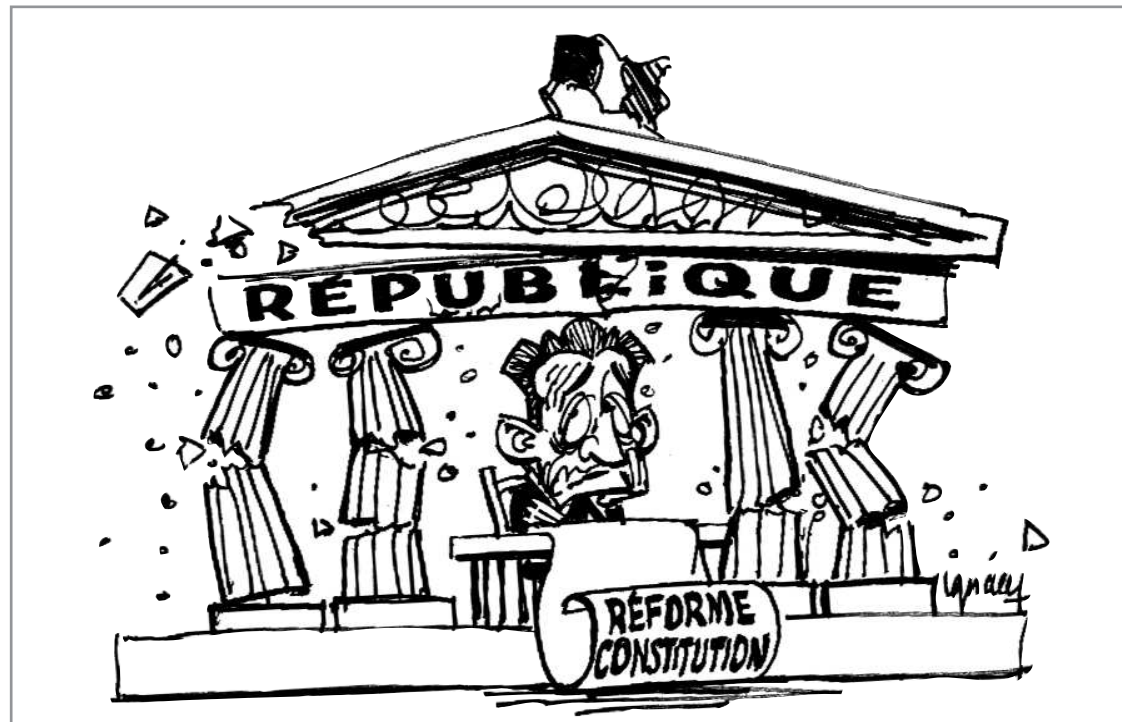
Au moins, cette fois M. Sarkozy aura-t-il résolu l'éternel problème de l'équilibre entre le pouvoir présidentiel et celui des assemblées ? Rien n'est moins sûr et nous allons voir voler en éclats le "parlementarisme rationalisé" auquel la V^e République prétendait être parvenue. Les commissions parlementaires, augmentées en nombre, et les bureaux des deux assemblées vont prendre le pas sur le gouvernement lui-même en matière d'ordre du jour des réunions et de rédaction des textes en discussion. En outre, le Parlement exercera son pouvoir de contrôle sur l'ensemble de l'action gouvernementale. Quant au référendum prétendu "d'initiative populaire" il reviendra en fait à l'initiative d'un cinquième des parlementaires qui chercheront le soutien d'un dixième des électeurs. On voit comme ces choses seront simples...

Dans sa volonté de flatter les élus, M. Sarkozy a fait admettre que le parlementaire nommé ministre retrouve automatiquement son siège en quittant le gouvernement. Il a aussi descendu de 20 à 15 le nombre de représentants d'un parti pouvant former un groupe parlementaire : c'était le vœu du Parti radical proche de Bernard Tapie... Tout n'est pas

INSTITUTIONS

Une "constitution" à bout de souffle

C'est la vingt-quatrième retouche que l'on inflige à la constitution de 1958.... Après cette nouvelle révision, on ne voit plus très bien qui sera l'arbitre suprême. La notion même d'État s'en trouve plus embrouillée que jamais.



dans cette réforme inspiré par des motifs nobles...

Ajoutons que le président de la République n'a pas pu imposer à l'UMP le renoncement au cumul des mandats, ce vice qui entrave si souvent le travail parlementaire en rendant les députés moins disponibles pour les affaires nationales et en laissant s'établir à la tête des régions de véritables féodalités (le plus souvent de gauche) voire des contre-pouvoirs entourés de technocrates capables de détourner de leur sens les lois et les réformes votées.

Il est donc clair que l'on sera encore loin d'une saine représentation non politicienne des réalités et des forces vives du pays.

L'exécutif écorné

En même temps, M. Sarkozy laisse s'effriter dangereusement le pouvoir exécutif, lequel va perdre son droit de nomination des hauts fonctionnaires tandis que le Premier ministre, dessaisi de la maîtrise du travail parlementaire, toujours en droit chef du gouvernement, ne pourra utiliser que dans des cas très limités le fameux article 49-3 si utile

pour débloquer certaines situations et en imposer à la majorité elle-même... Qui, dans ces conditions, aura envie de succéder au fade François Fillon ?

Y aura-t-il même encore un chef de l'État ? Déjà dévaluée par le quinquennat voulu par Jacques Chirac, la fonction présidentielle sera fortement atteinte par la limitation de ses mandats à deux seulement et par le fait que le discours que le président pourra prononcer devant les chambres réunies en Congrès sera toujours suivi d'un débat.

Certes le gouvernement continuera de diriger la politique de la nation, mais dès lors que le Premier ministre devient une potiche confinée dans la gestion du quotidien, toute l'action gouvernementale sera téléguidée par l'Élysée où le président seul jouera mille rôles à la fois. La gauche crie à la présidentialisation extrême du régime. Nous y voyons plutôt une sorte de monocratie animée par un touche-à-tout qui sera de plus en plus dans la mêlée, et de moins en moins au-dessus comme doit l'être un vrai chef de l'État.

En même temps celui-ci se trouvera dépourvu de plusieurs

attributs traditionnels : il perd l'exercice du droit de grâce, ainsi que la présidence du Conseil supérieur de la Magistrature, lequel tendra alors à s'ériger lui aussi en contre-pouvoir...

On ne voit plus très bien dans cette situation qui sera l'arbitre suprême... M. Sarkozy a fait descendre la Constitution à sa taille qui est celle d'un agité perpétuel, politicien amateur et travailleur effréné qui se lève tôt pour s'occuper de tout à la fois, songeant à se donner les moyens de cette frénésie d'activité plus qu'à se maintenir dans son rôle de gardien des institutions, de régulateur du fonctionnement des pouvoirs, de garant de la continuité et de l'indépendance de la nation. La notion même d'État ressort plus embrouillée que jamais de cette réforme constitutionnelle.

La République sous perfusions

Une fois de plus il apparaît que, de rafistolage en rafistolage, la République se montre incapable de résoudre les difficultés qu'elle a elle-même engendrées, notamment entre le besoin d'autorité

de l'État et la tendance à l'anarchie parlementaire. Cette fois l'on a prétendu apporter satisfaction aux deux à la fois, ce qui laisse présager dans un avenir plus ou moins proche des crises insolubles.

Le seul "succès" de M. Sarkozy aura été de confondre et de ridiculiser le parti socialiste, qui se trouve enfermé dans une opposition de fort mauvaise foi, maintenant que plusieurs critiques remontant à François Mitterrand de la constitution de 1958 se trouvent prises en compte dans la nouvelle réforme, comme l'a compris Jack Lang.

Or, tout cela se passe dans l'indifférence de plus en plus grande des Français que cette comédie n'amuse même plus, d'autant que les contorsions du bonimenteur de l'Élysée quêtant des voix n'auront guère contribué à redresser l'image de celui-ci.

La vérité éclate : la constitution de la V^e République est à bout de souffle, on la prolonge à coups de perfusions pour faire croire au peuple que la République est ancrée dans les mœurs politiques françaises. Quand les Français comprendront qu'on se moque d'eux, leur réaction risque d'être terrible. Ils chercheront alors un recours suprême. C'est à nous qu'il appartient de leur dire sans tarder que nul recours solide et sérieux n'existe en France hors du roi capétien en qui s'incarne la France d'âge en âge. Allez vite en pages 8-9 : l'heure est à une nouvelle monarchie !

MICHEL FROMENTOUX

» ÉLARGISSEMENT

Le "référendum antiturc" a finalement survécu aux navettes parlementaires, sous une forme un peu édulcorée. L'article 88-5 de la Constitution stipule désormais : « *Tout projet de loi autorisant la ratification d'un traité relatif à l'adhésion d'un État à l'Union européenne et aux Communautés européennes est soumis au référendum par le président de la République. Toutefois, par le vote d'une motion adoptée en termes identiques par chaque assemblée à la majorité des trois cinquièmes, le Parlement peut autoriser l'adoption du projet de loi selon la procédure prévue au troisième alinéa de l'article 89.* » Rappelons que la commission des lois de l'Assemblée nationale avait envisagé de rendre le référendum obligatoire en cas d'élargissement à un pays représentant 5 % de la population européenne, visant clairement la Turquie et l'Ukraine. ■

NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'AF

Pas de vacances pour l'AF !

Ce numéro daté du 1^{er} août particulièrement substantiel sera le seul du mois. L'équipe de la rédaction a bien gagné un repos réparateur après le gros effort de ces dernières semaines. Vous la retrouverez dans le numéro du 4 septembre avec toujours plus d'ardeur et de combativité.

Il nous faut, cependant, continuer à faire face à nos

échéances financières de l'été. Pensez à prévoir **100 EUROS POUR L'AF** dans votre budget de vacances et envoyez-nous votre obole avant votre départ si vous ne l'avez pas encore fait. C'est vital pour notre journal.

Merci d'avance !

MARIELLE PUJO

* Prière d'adresser vos dons à M^{me} Geneviève Castelluccio, L'Action Française 2000, 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

Liste n° 10,

"100 euros pour l'A.F." : M^{me} Geneviève Castelluccio, 150 ; Pierre Renard, 100 ; M^{me} Yvonne Dakin, 50 ; Serge

Santerre, 100 ; Pierre Lhuillier, 100 ; Georges Delva, 200.

Virements réguliers : Jacques Rolland, 45,73 ; M^{me} Françoise Bedel-Giroud, 30,49 ; M^{me} Yvonne Peyrerol, 15,24 ; M^{me} Annie Paul, 15,24 ; Hervé Riou, 50 ; J.-P. Lopez, 5 ; Marius Guigues, 10,68 ; Vincent Claret-Tournier, 15 ; Henri Morfin, 32.

Total de cette liste	919,38 €
Liste précédente	11126,67 €
Total de cette liste	12046,05 €
Total en francs	79016,91 F

La révision des lois d'éthique de 2005 devrait intervenir l'année prochaine, bien qu'il règne sur la date un certain degré d'incertitude. Il est probable que ce soit pour l'année 2010. Plusieurs axes sont préoccupants dans les approches données par les uns et les autres. Le premier concernait les mères porteuses ; le second la question de l'euthanasie. Les discussions se font dans le cadre d'une commission parlementaire dirigée par M. Leonetti.

Suicide assisté

C'est, bien sûr, l'affaire Sébire qui domine les débats. Cette femme avait une terrifiante tumeur au visage et demandait la mort. Son tort est de n'avoir pas suivi le traitement chirurgical qui aurait pu la guérir et elle refusait les soins palliatifs tels que proposés par la loi Léonetti votée il y a trois ans. Tout cela s'est su et a été dit lors de l'enquête. Parallèlement, elle était soutenue par Marie Humbert qui avait tenté d'assassiner son fils paraplégique prénommé Vincent.

Conjointement, M^{me} Chantal Sébire était soutenue par l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD). Or cette association est en crise. Il lui a fallu renvoyer il y a six mois une secrétaire soupçonnée d'avoir volé 75 000 euro, qui avait été engagée et soutenue par le sinistre Henri Caillavet. Celui-ci quitta le mouvement prenant prétexte qu'il était en désaccord sur les objectifs menés : il reprochait à l'association de se contenter de la revendication de l'euthanasie chez les patients atteints de maladie incurable, alors qu'il était partisan de l'aide au suicide assisté, qu'il n'a d'ailleurs pas demandé à ce jour pour lui-même en dépit de ses quatre-vingt-treize ans.

Début juin, le secrétaire général, Henri Chamaret, démissionnait à son tour. Puis le vice-président Gilles Antonowicz, avocat de Chantal Sébire et auteur de plusieurs ouvrages - dont l'un défendant la mémoire de M^e Isorni - claquait à son tour la porte. Le président de l'association est depuis juin 2007 le député UMP Jean-Luc Roméro, homosexuel et sidéen. Il reprochait à M. Antonowicz d'avoir demandé 5 000 euros pour assurer les prétentions juridiques de Chantal Sébire, estimant que l'avocat devait être bénévole dans cette affaire.

Tourisme de la mort

La légalisation de "l'aide à mourir" - en réalité l'assassinat d'un être humain - prend effectivement deux directions. Elle concerne soit des gens gravement malades : c'est alors de l'euthanasie active, la piqûre fatale ; soit des gens parfaitement sains qui n'ont pas le courage de se suicider et qui demandent à d'autres de mettre fin à leurs jours : c'est le suicide assisté. Le tout, bien sûr, au nom de la compassion. Tel est théoriquement le clivage.

En pratique l'ADMD se situe sur les deux lignes en dépit des dénégations des uns et des autres. Théoriquement, elle œuvre essentiellement pour l'euthanasie.

EUTHANASIE

Des assassins si gentils

Une association suisse organise des "suicides assistés" avec la complicité de l'ADMD présidée par le député UMP Jean-Luc Roméro.

Mais elle envoie ses clients qui veulent en terminer avec la vie à une association du nom de Dignitas qui œuvre pour le suicide assisté, organisant des voyages sans billet de retour vers la Suisse à partir de la France. C'est le fameux "tourisme de la mort". Cette association n'est pas française et elle sévit dans le canton de Zurich. Elle exerçait ses talents dans une HLM de la ville. Le nombre de ses clients aurait été de 800 en deux ans. Sa particularité est d'accepter de prendre en charge les étrangers. Rassurons-nous : ces bienfaiteurs de l'humanité ne travaillent pas pour rien. La prestation est de 5 000 euros et ne dure qu'une vingtaine de minutes. Il est vrai que, quand on a décidé de mourir, peste soit de l'avarice.



En France, la révision des lois d'éthique de 2005 devrait intervenir d'ici deux ans.

Flou législatif

Ces assassins au grand pied profitent du flou de la législation suisse qui prévoit qu'un tel acte n'est possible que s'il était fait « par altruisme et sans motif égoïste ». Voire. Par ailleurs, la volonté expresse de mettre fin à ses propres jours doit en Suisse faire l'objet d'un protocole qui, dans ce canton, est rédigé en allemand, langue qui n'est guère connue en France par les demandeurs. En pratique, il est simplement demandé de signer ce texte sans le lire ni le traduire.

Il doit se référer à un ensemble de raisons notamment de santé. Il va de soi qu'à l'instar de la loi Veil, la dérive s'est vite installée.

Sordide

Mais l'affaire s'est compliquée. Car les habitants du HLM ont commencé à se plaindre du va-et-vient des cercueils, des lamentations des proches ou des cris de souffrance au travers des cloisons. Normalement le demandeur doit absorber le liquide qui mettra fin à ses jours. Il fallait souvent l'aider *manu militari*.

Chassé de son local, l'association s'est mise au "travail" n'importe où dans des conditions de plus en plus répugnantes. Elle sévit dans les bois, les voitures, les chambres d'hôtel, les hangars. Le sordide s'accumule. La dernière trouvaille consiste à mettre un sac en plastique sur la tête du volontaire de la mort. On ajoute un peu d'hélium. Et le patient meurt asphyxié façon Khmers rouges : les économies sont maximum. Pourtant les doses massives de pentobarbital proposées auparavant par voie buccale ne coûtent que 5 euros. Il n'y a pas de petites économies. La preuve en est que Ludwig Minelli qui dirige ce *business* s'est constitué une fortune de 800 000 euros en quelques années.

C'est avec cette association que M. Roméro "travaille" et correspond. Il lui envoie régulièrement des patients. Déclarant même qu'il n'avait jamais eu de « retour négatif ». Ce n'est certes pas le fantôme d'un mort qui viendrait se plaindre du service.

Quelle exception ?

Il faut bien reconnaître que cela fait désordre. M. Léonetti semble en avoir pris la mesure. Il considère que la décision du suicide assisté devrait relever d'une procédure judiciaire dans laquelle

la magistrature n'a nulle envie de s'impliquer. Il eût été plus simple de déclarer que le suicide assisté était moralement inacceptable.

Reste la question de "l'euthanasie d'exception" comme il est demandé par l'ADMD à partir des affaires Humbert et Sébire. M. Leonetti répond qu'en réalité la loi qu'il a fait voter n'est connue et appliquée que dans 20 % des décès. Une personne qui est en train de souffrir en mourant doit être mise sous sédation totale faute de pouvoir être soignée : ce sont les soins palliatifs, tout à fait légitimes. Ayant consulté de multiples médecins, il semble que M. Léonetti campe sur ses positions, qualifiant l'euthanasie d'exception de « fausse bonne idée ». Il s'est insurgé contre le cas d'un jeune homme agonisant qui avait été laissé sans soins d'hydratation et qui avait hurlé sa souffrance durant une semaine.

C'est bien la faiblesse de la loi Léonetti : elle permet de considérer que les soins ordinaires d'alimentation, d'hydratation et de *nursing* font partie de traitements qu'il est possible d'interrompre, mais elle est en réalité un moindre mal par rapport à l'euthanasie. Elle semble devoir le rester.

DR JEAN-PIERRE DICKÈS
Président de l'Association catholique des Infirmières et Médecins

ALGÉRIE FRANÇAISE

Le combat dans les prétoires

Le tribunal administratif de Marseille exige le retrait d'une stèle érigée à Marignane en souvenir des morts de l'OAS.

Il y a des morts juridiquement et moralement moins égaux que d'autres dans notre pays et, fort de ce sinistre constat, la mémoire de certains peut légèrement être souillée et foulée aux pieds. C'est ainsi qu'à la demande des "assocés" ultra-gauchisantes du cru, largement subventionnées par le contribuable, le tribunal administratif de Marseille a fait injonction à la ville de Marignane, dans un délai effectif de quatre mois, de prendre « toutes les mesures nécessaires à l'enlèvement de la stèle » érigée par l'ADIMAD (Association amicale pour la défense des intérêts moraux et matériels des anciens détenus et exilés politiques de l'Algérie française *), vaillamment dirigée par Jean-François Collin.

Deux poids, deux mesures

Cette stèle édiflée dans le cimetière Saint Laurent Imbert de Marignane et qui avait été au-

torisée par l'ancien édile ex-FN, Daniel Simonpieri, rendait hommage aux soldats fusillés par le régime gaulliste pour leur engagement dans l'OAS, ce pour que vive l'Algérie française. Ces héros valeureux (Jean Bastien-Thiry, Roger Degueudre, Albert Dovecar et Claude Piegts), coupables d'avoir défendu leur terre et celle de leurs parents et enfants, doivent, même *post mortem*, continuer à se battre sans relâche pour la réhabilitation et la justesse de leur cause. Alors que d'anciens terroristes rouges, pas forcément tous repentis, sont élargis voire protégés (l'exemple de Cesare Batisti a été, pendant un temps, archétypique) par l'État français, ce même État réserve à ses propres enfants un sort injustement différent pour avoir osé mettre en œuvre le droit de l'homme « naturel et imprescriptible » (paraît-il) de « résistance à l'oppression ». Sans aucun doute, les familles et alliés des quatre fusillés apprécieront, avec toute la largeur

d'esprit qui sied traditionnellement à leurs adversaires, cette affirmation des juges administratifs, en guise d'épithète : « La stèle érigée par l'association ADIMAD est, par les choix de commémoration effectués, susceptible de manquer de respect aux familles des victimes d'activistes de l'OAS, au nombre desquels se trouve le père du requérant, et de heurter certains usagers du cimetière. »

Quarante ans après

L'ADIMAD escompte bien entendu relever appel de ce jugement qui constitue, il faut bien le reconnaître, une victoire temporaire mais certaine de Jean-François Gavoury, fils du commissaire central d'Alger Roger Gavoury, mort dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 1961. Car, pour bien comprendre les tenants et aboutissants de cette sentence judiciaire, il importe d'avoir présent à l'esprit cet élément historique capital qui montre com-

bien la "guerre" d'Algérie se poursuit encore, plus de quarante ans après l'abandon gaulliste de ce département français entre les mains du FLN. Sur ce point, on s'arrêtera pour préciser que loin d'une "nostalgérie" pleurnicharde, le combat de l'ADIMAD et des autres associations de pieds-noirs tend à rétablir une histoire trop souvent manipulée et systématiquement orientée dans le sens des nouveaux vainqueurs, faisant passer les Français d'Algérie pour des tortionnaires racistes. Le fils Gavoury, donc, poursuit de sa vindicte l'ADIMAD, avec l'aide de Ras-l'Front et autres SOS-Racisme, dans le but de maintenir une version plus "anticoloniale" et "républicaine" de cette page de notre histoire nationale. Ayant succombé, en 2006, devant le TGI d'Aix-en-Provence qui avait rejeté la citation de Gavoury junior pour voir accuser l'ADIMAD d'apologie de crimes de guerre, ce dernier et ses épigones tentent, à présent, leur chance devant les juridictions administratives. Affaire à suivre.

ARISTIDE LEUCATE
aleucate@yahoo.fr

* ADIMAD : 68 traverse des Loubes 83400 Hyères-les-Palmiers - Courriel : adimadsud@wanadoo.fr

❑ RÉFORME DES INSTITUTIONS

De Philippe Égalité à Jack Lang

L'ancien ministre de la "Culture", à lui seul, a sauvé un Sarkozy au bord de la noyade... Retour sur deux précédents historiques : la mort de Louis XVI et l'amendement Wallon.

Une fois de plus la république se sera révélée le règne de l'aléatoire et du cocasse. Dans les affaires de la plus haute importance livrées à un scrutin serré, le gouvernement du nombre donne finalement le dernier mot à un unique individu, parfois le plus indécis, peut-être le plus débile, ou alors le plus habile à changer de veste, qui par son vote ou son abstention, fait pencher la balance. Jack Lang, qui n'est ni un indécis, ni un débile et qui se sent toujours plus à l'aise sans veste, a donc à lui seul sauvé un Nicolas Sarkozy au bord de la noyade, en votant la réforme constitutionnelle dont d'aucuns disent qu'elle "assassine" l'œuvre de Charles De Gaulle.

Assassinat

En matière d'assassinat il en est un, perpétré jadis par la république première du nom s'appuyant elle aussi sur une voix de majorité, - un assassinat autrement plus ignominieux puisqu'il souilla l'âme même de la France : il s'agit bien sûr de l'exécution du roi Louis XVI le 21 janvier 1793, votée par la Convention grâce à la voix du duc d'Orléans, alias Philippe Égalité. Loin de nous l'intention d'établir une comparaison entre notre ancien ministre de la "Culture" et le cousin dénaturé du



roi de France, bien que Jack ne se fût point senti gêné dans les fêtes galantes qu'organisait Philippe en son Palais Royal...

Une différence toutefois (outre le degré de répercussion de ces deux événements dans l'histoire) : le Prince agit par faiblesse, incapable de résister à la pression des amis francs-maçons qu'il s'était choisis ; le vieux compagnon de François Mitterrand a agi, lui, librement, sans crainte de déplaire à ses amis socialistes dont la politique est actuellement assez cafouilleuse. Autre différence de taille : la décision de Philippe d'Orléans marqua pour lui le commencement de la descente dans le gouffre, puisque, perdu par ses propres contradictions, il passait à son tour dix mois plus tard sous la guillotine, après une confession sincère de ses

fautes. Semblable sort ne guette point M. Lang : il est plus haut dans les sondages que le président de la République, lequel aura certainement envie de juger par lui-même au gouvernement si, comme on dit de la langue pour les choses, "le" Lang est le meilleur ou le pire des hommes...

Aux origines de la III^e République

Les médias ont évoqué ces derniers jours un autre vote acquis à une voix de majorité, à l'origine de la république troisième du nom : celui de l'amendement Wallon, le 30 janvier 1875. Cet amendement qui, contrairement à ce que l'on dit un peu trop vite, n'a pas installé la république, mais a tout simplement, en parlant de "président de la République", élu

pour "sept ans" par les "deux chambres", fait sauter les verrous derrière lesquels s'abritaient encore les partisans, timides parce que divisés, de la monarchie que souhaitait unanimement le peuple de France.

L'absent

L'histoire ne fait évidemment pas de cadeau aux royalistes divisés (cela reste vrai...) et l'on a quelque scrupule à mettre en cause l'absent, le vieux député royaliste baron de Pradelys, troublé, selon Pierre Benoît, par le passage d'une jeune et belle femme gare Saint-Lazare au point de la suivre un instant au moment où il aurait dû monter dans le train pour Versailles. À son arrivée, trop tard ! les deux chambres avaient voté sans sa voix ; il avait laissé passer la république ! Celle-ci devait durer soixante-quatre ans et amener en 1940 la catastrophe que l'on sait.

Ainsi va la république. Les hasards de l'hérédité monarchique n'auraient jamais érigé pour une heure décisive en premier personnage dans l'État ni un prince dévoyé sous influence, ni un vieil élu possédé par le démon de midi, ni un ancien beau incarnant le plus vil de la "cul"-ture...

MICHEL FROMENTOUX

❑ DÉFENSE

La nouvelle carte militaire

Quatre-vingt-trois sites fermés : le bouleversement est considérable.

François Fillon et Hervé Morin ont fini par dévoiler, le 24 juillet, après de multiples reports et dans le contexte d'une grave crise de confiance entre l'exécutif et les armées (voir nos précédentes éditions), la nouvelle carte militaire. Comme il fallait s'y attendre après la parution du Livre blanc, qui annonçait un dégraissage important de nos forces, le bouleversement est considérable : d'ici à six ans quatre-vingt trois sites seront fermés, vingt régiments et bataillons seront dissous et trente-trois unités devront déménager. L'armée n'avait pas connu pareille saignée depuis la fin de la conscription.

"Bases de défense"

Tout n'est pas aberrant dans cette réforme. Le concept de "bases de défense" par exemple, pourrait permettre une meilleure coordination entre les unités dans un ressort géographique. La réduction des effectifs administratifs et des emplois civils peut également se justifier. Par ailleurs, le redéploiement des unités dans

l'hexagone vient mettre un terme à une concentration de nos forces sur les frontières de l'Est qui ne correspondait plus à aucune nécessité stratégique. Notons au passage que des rumeurs circulent sur l'avenir de la brigade franco-allemande, actuellement stationnée en Allemagne, et dont Nicolas Sarkozy souhaite rapatrier les deux régiments français. Le transfert en France des unités allemandes de la brigade semblant peu vraisemblable, il faut peut-être s'attendre à la disparition de ce gadget européen coûteux et à l'utilité très discutée.

Mais d'autres décisions sont plus difficiles à comprendre. Comment justifier en effet la fermeture du centre national d'aguerissement en montagne de Briançon et de son détachement de Barcelonnette dont l'excellence était reconnue alors même que nos troupes sont engagées dans les régions montagneuses d'Afghanistan ? Comment admettre le coup dur porté à la Coloniale avec la disparition du 41^e BIMA en Guadeloupe, du 33^e RIMA en Martinique et du RIMAP-P en Polyné-

sie ? D'autant que l'outre-mer perd également trois bases aériennes (en Martinique, à la Réunion et en Polynésie). L'exemple des Alpes contredit la volonté affichée par les autorités de privilégier l'opérationnel et celui des DOM-TOM fait naître une inquiétude légitime quant à la défense de la souveraineté française dans nos possessions lointaines.

L'outre-mer menacé

Souvenons-nous que le retrait des dernières forces britanniques des Malouines en 1981 pour des raisons de diminution générale de la Royal Navy fut interprété par les Argentins comme un signe de désengagement dans la région et qu'il fut pour eux un encouragement à tenter l'invasion. Si aucune menace de ce type n'existe actuellement et à court terme pour la France d'outre-mer, il faut garder à l'esprit que certains de nos voisins dans la mer des Caraïbes, dans l'océan Indien ou le Pacifique ne seraient pas fâchés de voir disparaître ces vestiges du colonialisme tant abhorré !



Mais le plus inquiétant se trouve peut-être dans les propos de certains thuriféraires de la réforme tels Étienne de Montety qui se réjouit en ces termes dans *Le Figaro* du 25 juillet de ce qu'il appelle la fin de la ligne bleue des Vosges : « *Aujourd'hui pour quoi se bat le soldat ? Non plus pour un champ ni pour l'Alsace-Lorraine, mais pour une conception occidentale de la paix et des droits de l'homme.* » Dans le même numéro du quotidien, le vice-amiral Philippe Sauter affirme que « *l'autre réforme qu'il faut désormais conduire est l'appropriation des bonnes pratiques de l'entreprise.* ». L'avenir est donc à une armée réduite, gérée comme une entreprise et mise au service d'une idéologie supranationale. Espérons que les officiers de tradition que l'armée française garde encore en son sein sauront résister à cette "modernisation" qui ressemble fort à une liquidation de l'esprit militaire.

THIDAL

Signes des Temps

» PRESSE

Lorsque Nicolas Sarkozy annonce des "états généraux de la presse", les naïfs pourraient croire qu'il s'agit de trouver des solutions pour donner les moyens d'exister à une presse d'opinion indépendante. Que nenni : « *Le grand groupe de communication Lagardère n'a pas de télévision, le grand groupe de télévision Bouygues n'a pas de presse* » précise le président qui entend bien que ces états généraux trouvent des solutions pour aider les amis qui l'ont aidé à gagner la présidentielle...

» OUBLI

Nicolas Sarkozy et François Fillon ont tous deux confirmé qu'ils mettraient en place la plus sociale de toutes leurs promesses de campagne : le **revenu social d'activité** défendu par Martin Hirsch, haut commissaire aux Solidarités. Le seul souci, c'est que le financement de ce projet ne figure pas dans le projet de budget triennal récemment présenté au Parlement. Un oubli fâcheux...

» IRAN

Alors que l'Iran affirme lui-même avoir renforcé ses moyens d'enrichir l'uranium et fait la démonstration du potentiel de ses missiles, la **Maison Blanche** relativise et prétend que les photos de missiles diffusées par Téhéran sont truquées. Lorsqu'il s'agissait d'envahir l'Irak, c'était le Pentagone qui truquait les photos pour faire croire à de prétendues armes de destruction massive. Aujourd'hui, on veut nier la réalité de la menace pour ne pas avoir à envahir l'Iran...

» PRIVILÈGES

L'Insee l'affirme : le **nombre de pauvres en France**, vivant avec moins de 880 euros par mois, n'a pas baissé depuis 2002 et représente 13,2 % de la population française, soit 7,9 millions de personnes. Et Bercy nous apprend dans le même temps que la cagnotte fiscale accordée au début du mandat de Nicolas Sarkozy a fait baisser le rendement de l'impôt sur la fortune de 5,3 % en réduisant la facture de 92 000 contribuables, parmi les plus riches. Il est peut-être temps de refaire la nuit du 4 août...

GUILLAUME CHATIZEL

» TRAITÉ DE LISBONNE

En visite à Dublin le 21 juillet, le président de la République s'est fendu de cette explication : « *Je n'ai jamais dit que l'Irlande devait convoquer un nouveau référendum, j'ai dit qu'à un moment ou à un autre il faudra bien que les Irlandais donnent leur avis.* » Autrement dit, ironise Jean Quatremer, « *l'Irlande revotera, mais c'est un secret* » ! Le cas échéant, selon un sondage RedC publié le 27 juillet, le non pourrait l'emporter avec 62 % des voix. En supposant que les sondés se rendent aux urnes en dépit de la lassitude inspirée par ces consultations à répétition... Alors qu'il recevait à Prague son homologue polonais le 24 juillet, le président tchèque Vaclav Klaus a réaffirmé son hostilité au traité, « *une mauvaise chose pour l'UE* ». « *En ce qui concerne la ratification, je pense qu'aucun de nous n'est obligé d'agir maintenant de manière radicale. À mon avis, sans un changement du résultat irlandais, il est vain d'en parler.* »

» PARLEMENT EUROPÉEN

Le 9 juillet, par 481 voix contre 203, le Parlement de Strasbourg a voté une modification de son règlement : pour former un groupe au sein de l'assemblée élue en juin 2009, il faudra réunir vingt-cinq députés issus d'un quart des États membres, et non plus vingt provenant d'un cinquième des pays. La domination du PPE-DE et du PSE s'en trouvera confortée aux dépens des souverainistes, mais aussi des Verts et des communistes.

» POUR LE TSAR

Le 17 juillet à Moscou, plusieurs centaines de Russes ont commémoré la mort du tsar Nicolas II, exécuté il y a quatre-vingt-dix ans. « *La démocratie n'a pas d'avenir. Nous allons revenir à la monarchie* », affirmait un manifestant cité par l'AFP. Le même jour, des milliers d'orthodoxes ont afflué à Ekaterinbourg, tandis que le Parquet général russe venait de confirmer que des ossements découverts en 2007 étaient ceux du tsarévitch Alexeï et de sa sœur Maria, suscitant de nouvelles controverses...

□ ÉTATS-UNIS

Le citoyen peut-il se défendre ?

Revient-il aux citoyens armés de former les milices et aux milices – gouvernementalisées, légalisées – d'armer les citoyens ?

Les Américains viennent d'obtenir le droit de posséder une arme à feu. Verdict historique de la Cour suprême des États-Unis fin juin. Pour la première fois, les neuf "sages" se penchèrent sur les problèmes d'autodéfense en décortiquant l'esprit de la Constitution. Et notamment le deuxième amendement, celui qui permet à chaque citoyen de disposer des moyens de sa propre sécurité. Amendement important. Au moins aussi crucial que le premier, qui assure la diffusion des idées.

Fracture idéologique

D'ailleurs, les deux textes sont intimement liés : ils ont servi de socle aux libertés du Nouveau Continent. Ainsi, les Américains ont toujours cru que la protection des opinions et des personnes se situait sur le même plan - qu'un râtelier à revolvers et fusils dans un coin de garage allait de soi. Ce fut vrai jusqu'aux années soixante. Ensuite s'amorça la dérive subversive - quarante ans de dictature judiciaire, d'étatisme insidieux et de violence triomphante. L'Amérique comme l'Europe se vit alors livrée aux petits flics du mondialisme. Toutes les victimes désignées - ou presque - tombèrent à genoux devant la PUT - pensée unique totalitaire. Les plus touchés par ce conformisme rampant furent, bien sûr, les libertés fondamentales. Et surtout celle qui intégrait les armes à l'univers quotidien. Juges, politiciens, journalistes se liguèrent pour désarmer le citoyen, l'empêcher de réagir devant l'insécurité. Ce but ne pouvait être atteint qu'à une condition : le viol de la Constitution. Fin juin, un vote mit un terme à ce drame doublé d'une imposture.

Par cinq voix contre quatre, la Cour suprême a donc choisi une lecture "individualiste" de ce fameux deuxième amendement, et non "collectiviste". Une fois de plus, la plus haute juridiction se retrouva coupée en deux - à l'image du pays. Fracture idéologique : d'un côté, la droite et ses juges "applicationnistes" ; de l'autre, la gauche et ses juges "interprétationnistes". Au milieu,

vingt-huit mots - pas plus - par lesquels la polémique éclata : « *Une milice bien organisée étant indispensable à la sécurité d'un État libre, le droit du peuple de posséder et de porter des armes ne sera pas transgressé.* » À première vue, aucune raison de s'en-

argumentation. Pour affirmer en substance deux choses.

D'abord, dans l'esprit des pères fondateurs qui ont formulé l'amendement voici deux cent dix-sept ans, le concept de milice était beaucoup moins rigide qu'il l'est devenu puisqu'il re-



flammer. Ces vingt-huit mots écrits et ratifiés en 1791 disent bien ce qu'ils veulent dire : protéger les libertés citoyennes et sécuriser l'État-nation.

Replaçons-nous dans le contexte de l'époque. Sur les rives de la Seine, la Révolution allait sombrer dans la Terreur ; sur les bords du Potomac, elle allait s'ériger en système. En France, elle chaussait des bottes, en Amérique des charentaises. L'Anglais était parti, l'aventure terminée. Cependant, des foyers d'infection subsistaient : Indiens, insoumis, bandits. Sans compter les loups et les ours. Le pays avait besoin de calme et d'ordre. D'où l'idée de "gendarme" dans le deuxième amendement. Une idée illustrée par le mot "milice". Mot-charnière. C'est autour de lui que s'articula le débat entre les applicationnistes (ceux qui cherchent à retrouver l'âme de la Constitution) et les interprétationnistes (ceux dont les fantasmes doctrinaux oblitèrent la Constitution) - entre la droite et la gauche, entre les conservateurs et les libéraux.

D'abord l'homme ?

Le personnage central de toute l'affaire est Antonin Scalia, soixante-deux ans. Applicationniste scrupuleux, conservateur fidèle : le type même de l'homme de droite, au sens réactionnaire du terme. Nommé à la Cour suprême par Ronald Reagan il y a vingt-deux ans, le très catholique Scalia y est devenu presque naturellement le chef de file des ant-subversifs. Cette affaire de père de famille désarmé par la démagogie libérale était faite pour lui. Il s'y surpassa. Pas moins de soixante-quatre feuillets de texte lui furent nécessaires pour développer son opinion. Elle allait convaincre quatre autres juges (John Roberts, Samuel Alito, Clarence Thomas, Anthony Kennedy) et cristalliser brillamment une majorité d'airain. Scalia plaça le mot milice au centre de son

couvrirait alors l'ensemble des hommes capables de porter un fusil et de participer volontairement à la défense du pays. Il n'y a donc pas contradiction, insista Scalia, mais au contraire liens "organiques" entre, d'un côté, une milice (groupe de citoyens) et, de l'autre, un citoyen (base unitaire d'un groupe). Ensuite, l'arsenal protecteur mais aussi offensif dont est dotée la milice ne doit être perçu que comme la conséquence directe, la suite logique du processus qui consiste à permettre à des citoyens libres de posséder fusils et pistolets avant de les inviter à se réunir. En d'autres termes, conclut Scalia, ce sont les citoyens armés qui forment les milices et non les milices - gouvernementalisées, légalisées, programmées - qui arment les citoyens. D'abord, l'homme ; ensuite, la collectivité.

Où d'abord la collectivité ?

La gauche interprétationniste suivit le raisonnement inverse : d'abord, la collectivité ; ensuite, l'homme. Schéma classique d'un libéralisme pervers qui a "traduit" le deuxième amendement sous la dictée d'*a priori* érigés en principes intangibles. Pour John Stevens, chef de file des opposants (David Souter, Ruth Ginsburg, Stephen Breyer), un doute sérieux s'impose. « *Il n'existe, écrit-il dans sa réponse à Scalia, aucune indication permettant de croire que les Pères fondateurs aient voulu intégrer à la Constitution le dogme de l'autodéfense.* » Sur cette affirmation gratuite, Stevens développa ensuite son argumentation autour de deux idées.

La première considère comme seul important le préambule de l'amendement en question : « *Une milice bien organisée étant indispensable à la sécurité d'un État libre...* » Conclusion : « *Le port d'arme concernant les individus n'est autorisé que dans les rangs d'une force gouvernemen-*

tale chargée de l'ordre public et de la sécurité. » Ainsi, pour cette gauche interprétationniste, les armes ne se conçoivent que sous l'uniforme. C'est l'État qui les possède et les distribue. Les civils ne sont que les agents de cet État. Agents utilisés lorsque le besoin s'en fait sentir.

L'autre idée évacue comme superfétatoire la seconde partie de l'amendement : « *... le droit du peuple de posséder et de porter des armes ne sera pas transgressé.* » Conclusion de Stevens et de ses acolytes : « *Ce droit n'est pas une prérogative, un privilège, un titre. Il ne mentionne qu'un détail pratique. C'est la possibilité offerte à chaque citoyen d'être plus rapidement opérationnel, lorsque le besoin s'en fait sentir, en conservant à son propre domicile l'arme qui lui a été confiée par la milice.* »

Se défendre au coup de sifflet...

La gauche nous le dit sans ambages ni complexes : le port d'arme en Amérique n'existe qu'au coup de sifflet. Dans ce cas, qu'en est-il des liens entre armes et liberté ? Et que devient le droit du citoyen de se défendre ?

Comment imaginer que les Pères de la nation aient voulu diluer ce droit dans une organisation étatique qui aurait seule l'autorisation de lutter contre d'éventuels ennemis ? Impossible d'envisager cette hypothèse. Tout concourt à son exclusion : la vision institutionnelle des fondateurs du pays, les impérieuses nécessités du patriotisme individuel, la méfiance instinctive des empiétements de l'État. Les grands hommes de l'ère post-coloniale ont tenu à donner la parole à l'Américain. Ils lui ont donné également un fusil. Les deux sont inséparables. On ne peut imaginer l'un sans l'autre.

C'est si vrai que quatre Américains sur cinq soutiennent leur droit à l'autodéfense. Pour eux, Scalia est le héros du moment. Il l'est aussi pour Dick Anthony Heller, celui par qui toute cette affaire a éclaté. Heller, soixante-six ans, participe en tant que garde professionnel à la surveillance "musclée" d'un ministère à Washington. Si Heller n'avait pas eu une femme et des enfants ; si Heller n'avait pas habité dans la capitale un quartier à haut risque ; si Heller n'avait pas demandé à l'administration la possibilité d'utiliser son arme de service pour protéger aussi sa famille ; et si des fonctionnaires n'avaient pas eu la stupide idée de lui refuser cette possibilité, la Cour suprême aurait-elle eu l'occasion de débattre du deuxième amendement ? Devant la justice, Heller l'emporta en première instance et en appel. Il ne restait plus, au *District of Columbia*, que le recours au sommet de la pyramide judiciaire. Un sommet où, sans Heller, Scalia n'aurait peut-être jamais eu l'occasion de forcer son immense talent de juriste pour une cause aussi cruciale.

DE NOTRE CORRESPONDANT
AUX ÉTATS-UNIS,
PHILIPPE MAINE

L'ACTION FRANÇAISE TARIF DES ABONNEMENTS (paraît les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois)

- | | |
|---|--|
| 1. Premier abonnement France (un an) 76 € | 5. Abonnement de soutien (un an) 150 € |
| 2. Premier abonnement Étranger (un an) 85 € | 6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) 45 € |
| 3. Abonnement ordinaire (un an) 125 € | 7. Outre-mer (un an) 135 € |
| 4. Abonnement de six mois 70 € | 8. Étranger (un an) 150 € |

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tél. Courriel

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement

Bulletin à retourner à L'Action Française 2000
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A

Vue de Paris, la "crise du nucléaire iranien" ne semble pas inquiéter outre-mesure. La torpeur de l'été, les départs en congés, le Tour de France et surtout les faits divers la relèguent au second plan de l'actualité. Une imperceptible consigne donnée aux médias voudrait qu'on "n'envenime pas les choses". Et une certaine gauche, qui a toujours conservé sa faiblesse à l'égard des islamistes - l'épisode de Neauphle-le-Château restant encore un souvenir glorieux dans certains milieux germano-français - serait favorable à "négocier sans condition" avec Téhéran. Sans préciser ni sur quoi ni avec quels objectifs à atteindre.

La vraie menace

Le 20 juillet à Genève, pour la première fois, le numéro 3 du département d'État a participé à la séance de négociation avec les envoyés de Téhéran. En soi, c'était une avancée et une concession aux représentants des ayatollahs qui avaient toujours exigé de négocier officiellement avec les envoyés de Washington. Les Occidentaux, ainsi que la Chine et la Russie, ont présenté un énième plan à Téhéran pour obtenir sa renonciation à la mise en place rapide des centrifugeuses et à la fabrication de la bombe nucléaire.

De l'avis de tous les observateurs, ces propositions étaient très favorables à Téhéran, tant sur le plan des techniques nucléaires que sur celui de la coopération économique, et lui permettaient de sortir la tête haute de la crise. Pour la énième fois depuis des années que M. Javier Solana mène ces négociations, Téhéran a demandé un délai de quinze jours pour répondre. Encore deux semaines de gagnées. Mais la réponse ne s'est pas fait attendre. Le chef de l'État iranien, Ahmadi-Néjad, a déclaré ce vendredi 25 juillet que l'Iran venait de dépasser "l'étape" de 5 000 centrifugeuses, et qu'aucune concession ne serait accordée dans

LA CRISE DU NUCLÉAIRE IRANIEN

La politique de l'autruche

Négocier, oui, puisqu'il le faut. Mais, à partir de positions de force !

ce domaine. La propagande bellicieuse et menaçante se développe d'ailleurs d'une manière inquiétante en Iran. Les experts occidentaux ont immédiatement relevé qu'il ne s'agissait pas là

que ce régime est le principal sinon l'unique soutien du terrorisme islamiste, qu'il soit d'origine chiïte ou sunnite, nuance plutôt parisienne et heureusement de moins en moins évoquée.



d'une simple "fanfaronnade", et qu'à ce niveau les ayatollahs étaient à même de posséder dans quelques mois suffisamment d'uranium enrichi pour fabriquer "leur" bombe. Autrement dit, la bombe nucléaire islamiste est pour très bientôt, avant la fin de l'année peut-être.

Potentiel de chantage

Certes, il est pratiquement exclu que Téhéran, une fois sa bombe fabriquée, attaque Israël pour le « rayer de la carte du monde », comme le dit Ahmadi-Néjad. Personne ne croit à cette hypothèse même si elle est très souvent évoquée par les dirigeants de l'État hébreu.

En revanche, la possession de la bombe donnera à Téhéran un tel potentiel de chantage que le régime des ayatollahs deviendra pratiquement intouchable. Et personne n'ignore, ni dans les chancelleries, ni dans les instituts de recherche, et encore moins dans les services de renseignements,

Voici le principal danger, la vraie menace. La politique de l'autruche, chère à M. Solana et à quelques autres, ne sert à rien. L'impressionnante manœuvre aéronavale américano-franco-britannique, qui vient de se dérouler dans le golfe Persique, occultée par la "grande" presse en France, montre que la menace est désormais considérée comme sérieuse. On a ainsi voulu montrer aux "Pasdarans" de Téhéran que la riposte à la menace du blocus du détroit d'Ormuz - par où passe l'essentiel du pétrole consommé en Occident et surtout au Japon - ne resterait pas sans réaction, que celle-ci pourrait être, et sera, immédiate.

Agir enfin

L'angélisme, la politique de dialogue sans fin et sans objectifs réels et clairs, se révèle inefficace. Cette politique a donné aux ayatollahs le temps qu'il leur fallait pour fabriquer "leur" bombe. On en est désormais à quelques mois de l'échéance. Le

recours à la force garde encore quelques partisans en Israël et même dans l'entourage du président Bush. Il sera dangereux, contre-productif, soulèvera les Iraniens, en majorité hostiles au régime, contre l'Occident, mettra l'Orient à feu et à sang, et aggravera le choc pétrolier actuel. Cette action militaire reste une "option sur la table" à Tel Aviv et à Washington. Elle est fort heureusement quasi-exclue. Sauf en cas de provocation iranienne.

Alors que faire ? Négocier, certes, puisqu'il le faut. Mais, enfin, à partir de positions de force. Montrer aux ayatollahs une position déterminée. Les sanctions, pourtant symboliques et ridicules, décidées à deux reprises par le Conseil de Sécurité de l'ONU, n'ont été que très partiellement appliquées jusqu'à présent. En coulisse, certains diplomates occidentaux ne cessent de dire à leurs interlocuteurs iraniens de ne pas les prendre au sérieux, de ne pas s'inquiéter, car elles ne sont destinées qu'à l'opinion américaine. Double langage ou double jeu dangereux. À la fin de la première semaine d'août, les négociateurs des deux parties se réuniront à nouveau. Il est fort probable que Téhéran demandera encore un délai. Chaque jour de gagné est une victoire pour les ayatollahs.

Les Occidentaux, ainsi que les Russes et les Chinois, vont-ils - enfin - abandonner la politique Solana, prendre des sanctions et des mesures sérieuses, aider les opposants iraniens et amener Téhéran à des négociations impliquant des concessions réciproques ? La politique de l'autruche a montré ses limites.

PASCAL NARI

L'affaire Karadzic

Radovan Karadzic, ou le bon docteur Dabic, a été arrêté à Belgrade après des années de "clandestinité", et surtout deux semaines après la formation du nouveau gouvernement "pro-européen" en Serbie. Sous son étrange visage et grâce à sa fausse identité, le chef politique des Serbes de Bosnie, qui n'est pas un enfant de cœur, vivait librement, voyageait, donnait des conférences, publiait des articles !

L'affaire en soi est mineure et ne concerne que les Serbes et les Bosniaques. On ne peut pourtant pas s'empêcher d'émettre quelques remarques politiquement incorrectes. Il est probable que Karadzic était protégé par les autorités serbes et que, par suite du changement de gouvernement, il a été "donné".

En Serbie, en Croatie et surtout en Bosnie, de nombreuses personnes sont connues pour avoir massacré ou maltraité les Serbes. Elle ne sont pas inquiétées. C'est un sentiment d'injustice et de frustration que partagent de très nombreux Serbes, et pas seulement les ultranationalistes. « Les Occidentaux aussi devraient s'asseoir sur le banc des accusés » a déclaré une autorité officielle russe. Les Serbes n'ont pas oublié, et avec eux l'ensemble des Slaves, les bombardements de l'OTAN et les exactions restées impunies dont les Serbes furent victimes.

Karadzic sera transféré à La Haye cette semaine. Il sera traduit dans un avenir indéterminé devant le Tribunal international pour les crimes de guerre. Il faudrait espérer que ce tribunal soit impartial et n'applique pas la justice du vainqueur.

DIDIER MORGAN

L'excellent Alain Rey, orfèvre s'il en est du français tel qu'on le parle, s'enrichirait à l'écoute du vocabulaire politique belge. On connaissait les gouvernements démissionnaires, "chargés des affaires courantes". Devant l'impasse communautaire et institutionnelle, le Premier ministre Yves Leterme avait offert sa démission. Celle-ci fut refusée par le roi.

Figurants du désespoir

Dès lors, en théorie remis en scelle, le chef du gouvernement retrouvait l'intégralité de ses prérogatives. C'eût été trop simple, la présidente de son parti démocrate-chrétien (CD & V) a expliqué que le gouvernement était désormais « chargé des affaires prudentes ». L'expression est jolie. Elle innove, mais surtout dit la faiblesse de l'Exécutif.

L'avant-veille de la fête que l'on hésite de plus en plus à dire

UN NOUVEAU RÉPIT AVANT L'ÉCLATEMENT ?

La Belgique "en affaires prudentes"

La crise belge semble saisie du mouvement perpétuel. La plume de l'observateur demeure toujours à la traîne du fait le plus récent. Voici donc l'état des lieux à quelques jours du 31 juillet, tenu pour la prochaine date butoir fixée par les acteurs de la crise. La prochaine, mais non la dernière...

"nationale", le roi a chargé trois personnalités d'une mission d'information devant se conclure par un rapport remis le 31 juillet. Un répit pour permettre à Albert II de prononcer son discours et faire place au défilé du 21 juillet place des Palais. Que pouvait dire le roi ? Rien que des paroles convenues. Ce qu'il fit. Il en appela au souvenir de son frère le roi Baudouin. Il y aura quinze ans qu'il est mort. Cet anniversaire tombera le 31 juillet, date à laquelle le rapport des "sages" sera remis au roi.

Il devrait répondre au vœu et à l'exigence évoqués dans le dis-

cours royal : « inventer de nouvelles formes de vivre-ensemble dans notre pays ». Mais déjà la mission est plombée, et les "missionnaires" tournés en dérision. Avec tout le respect dû à ces vieux serviteurs, ce ne sont pas des géants politiques...

Le libéral François-Xavier de Donnée, l'ancien bourgmestre de Bruxelles, est connu pour sa suffisance, même s'il offre pour atout d'être bon bilingue. Raymond Langendries, démocrate-chrétien, ancien président de la Chambre, "avouait" ne rien comprendre à la crise. Quant au socialiste Karl-

Heinz Lambertz, ministre, président de la Communauté germanophone, il est tenu pour un homme aimable, "bonhomme", mais qui, sa vie durant, n'a jamais eu à gérer un conflit de pouvoir. Et l'on trouve au hasard des commentaires de la presse flamande cette expression pour définir le trio : ce sont « les figurants du désespoir ».

Ils le sont d'autant plus que le partenaire d'Yves Leterme, le nationaliste flamand Bart de Wever, au nom de son parti la NVA (Nouvelle Alliance flamande) fait rugir le lion de Flandre : « Si nous

n'obtenons pas le 31 juillet l'assurance de la réforme de l'État exigée, nous quittons la majorité. » En point de mire, les régionales de 2009. Si le parti d'Yves Leterme échoue et se retrouve seul, ce sont ses alliés de la NVA et d'autres listes ultraflamingandes qui rafleront la mise. Voilà pourquoi, lorsque Albert II veut se persuader que « la division dans les esprits n'est pas une fatalité », ses paroles d'espérance se brisent contre de dures réalités politiques.

CHARLES-HENRI BRIGANC

La récente révision constitutionnelle, adoptée dans une certaine confusion et votée parfois pour des raisons plus politiques que vraiment politiques, n'a pas résolu la question institutionnelle, comme le fait remarquer à juste droit *Le Monde* dans son édition du 23 juillet 2008 : « Cinquante ans après l'avènement de la V^e République, la France est toujours à la recherche d'un bon équilibre institutionnel. Le quinquennat institué en 2000 et la concomitance des élections présidentielle et législatives ont fortement accru le fait présidentiel et le fait majoritaire. » Bien sûr, les motivations du journal du soir ne sont pas vraiment les nôtres et sa conception de ce que doit être la République aujourd'hui ou, plus largement, un régime politique en France, ne rejoint pas exactement nos préoccupations. Mais, de la part d'un quotidien depuis longtemps considéré comme "la conscience de la République", l'aveu prend une valeur toute particulière et il serait malvenu de négliger ou de dénigrer gratuitement cette assertion.

L'État acteur

Or, dans un monde qui se globalise de plus en plus et s'uniformise par le même mouvement, qui se donne sans retenue au règne de l'Argent et d'un matérialisme consumériste apparemment sans frein, le désir créant le besoin ; dans ce monde où l'économie semble s'emparer inexorablement (au nom de la liberté des échanges et de la sacro-sainte croissance) des postes de commande et des pouvoirs de décision jusque-là dévolus au politique et donc prioritairement aux États, les incertitudes et les inquiétudes sont nombreuses, qui appellent un "retour du politique".

La nouvelle république de Nicolas Sarkozy peut-elle répondre aux attentes des citoyens et aux défis contemporains ? Son volontarisme n'est-il pas, justement, ce retour de l'État acteur, au point que certains croient y discerner une monarchie ? Ainsi, l'hebdomadaire républicain *Marianne* parle-t-il constamment de « retour à l'Ancien régime », de « pouvoir monarchique » et, même, n'évoque le fils de l'actuel président que sous le titre de... « prince Jean » ! Ainsi, nous, monarchistes, devrions-nous nous réjouir et accepter cette nouvelle dynastie née du sacre électoral de mai 2007...

Un individu

En fait, la République sarkozienne n'est qu'une monarchie républicaine, comme l'a rappelé au soir du congrès de Versailles le socialiste Arnaud Montebourg, pour une fois bien inspiré, et, au-delà de M. Sarkozy et des dernières transformations constitutionnelles, cette monarchie existait déjà avant lui, depuis que le général De Gaulle avait donné à la France la V^e République, tentative de concilier les traditions historiques et politiques françaises dans une synthèse qu'il fit, peut-être avec une once de regret, républicaine et non monarchique...

LA MONARCHIE...

Seul remède à la monocratie républicaine

La monarchie n'est pas "le régime parfait" ; elle est consciente d'être avant tout une institution faite par des hommes, pour des hommes, pour tous les êtres de sang et de chair dotés d'une conscience qui se rattachent, d'une façon ou d'une autre, à la France, et non à une simple abstraction logique et froide.



La monarchie est une institution faite pour des hommes de chair et de sang, non une abstraction logique et froide.

Plutôt que dans *La Monarchie républicaine*, livre célèbre de Maurice Duverger, c'est dans *Où va la République ?* (paru en 1967) du constitutionnaliste monarchiste Maurice Jallut que les analyses les plus pertinentes sur cette forme de régime se trouvent et permettent de comprendre la nature et les limites de cette monocratie française :

« Dans la monocratie [...], le chef d'État tire sa légitimité de la délégation de souveraineté que lui a concédée le peuple. Elle n'est donc pas opposée, quoi qu'on en dise, à la démocratie, car, au fond, il n'y a pas de raison pour que les citoyens ne confient pas leur toute-puissance à un homme aussi bien qu'à une majorité parlementaire. »

À première vue, cette formule semble concilier la souveraineté du peuple et l'unité comme la stabilité de l'État qui reposent sur un seul homme. [...] Mais, si la monocratie peut être le meilleur des gouvernements, elle peut aussi être le pire. Car la puissance qu'elle confère, bénéfique quand elle est orientée vers le bien commun, peut devenir nuisible lorsqu'elle est détournée de son but pour être appliquée au seul intérêt de celui qui en use. [...]

La monocratie s'appuyant sur la souveraineté du peuple sera nécessairement de caractère plébiscitaire. Et pour conserver la faveur des foules, elle devra briser toutes les forces indépendantes qui pourraient coaliser autour d'elles les oppositions et les mécontentements. [...]

La monocratie peut assurer une certaine stabilité gouvernementale, elle ne saurait donner

la continuité à l'État, car elle dépend trop de la personnalité du chef. Le régime repose exclusivement sur un individu et, par conséquent, il est destiné à périr avec lui. Certes, il a lui aussi sa loi de succession puisque le chef disparu, un autre est élu à sa place. Mais ce successeur peut être un homme tout différent par les opinions qu'il représente et sa politique peut d'autant plus réagir contre celle de son prédécesseur qu'elle pourra être plus personnelle. Au fond dans un régime monocratique, il n'y a pas de succession à proprement parler, mais substitution d'un régime personnel à un autre régime personnel. »

Personnalisation

Ces lignes écrites il y a plus de quarante ans ont été largement confirmées par l'histoire même de la V^e République et trouvent encore confirmation dans l'actuelle présidence, personnalisée à l'extrême par le locataire de l'Élysée : « La personnalisation excessive du pouvoir, tel est en effet le grand danger de la monocratie plébiscitaire. Benjamin Constant l'avait fort bien vu dans le parallèle qu'il établit entre la monarchie et ce qu'il appelait l'usurpation par opposition à la légitimité monarchique. » Que M. Sarkozy soit ce monocrate qui, aujourd'hui, occupe la magistrature suprême de l'État et en fait "sa chose" quand il devrait en être le fonctionnaire, ne change rien à l'affaire, c'est ce système même d'une République appuyée sur l'élection du président au suffrage universel qui, comme le fai-

sait aussi remarquer le général Gallois il y a deux ans dans *L'Action Française 2000*, en est responsable. Que ce caractère soit aggravé dans la pratique actuelle, par un mélange d'autoritarisme et de communication "pipole", est un fait qu'il faut reconnaître mais que ce système républicain issu de 1958 permet, même s'il n'en fait pas la règle générale.

Le mythe du parlementarisme

Ainsi ceux qui s'attaquent à M. Sarkozy au nom des idées républicaines commettent-ils une erreur d'appréciation. Certes, la mode est à prôner un renouveau du parlementarisme mais l'histoire nous enseigne que ce système a tendance à bloquer la décision et à désarmer l'État, et qu'il serait largement inadapté aux enjeux contemporains qui nécessitent des réponses claires et des décisions rapides sans être précipitées ou seulement "émotives".

D'ailleurs, le fonctionnement actuel du Parlement de l'Union européenne n'est guère rassurant, ni pour la qualité de la décision politique ni pour celle de sa proximité avec les citoyens : l'UE nous donne là l'exemple de ce qu'il faut savoir éviter si l'on veut exister politiquement...

La réponse monarchique

Mieux que les républicains classiques, et même si certains doivent être écoutés car ils ont un vrai sens de l'État et de la *res publica*, de la chose publique, et ils nous sont proches, les royalistes peuvent proposer un nou-

veau régime qui concilie autorité et libertés, État et communautés, politique et social : la monarchie.

Entendons-nous bien : lorsque nous parlons de monarchie, il ne s'agit pas de n'importe quelle monarchie, mais de celle qui, par un effort multiséculaire, a littéralement, territorialement et politiquement, "fait la France" ; celle qui transmet la magistrature suprême de l'État par le simple fait des générations qui se succèdent, et qui, durant sa propre histoire, a pris des formes variées mais adaptées à la construction française et à son histoire. Il ne s'agit pas d'évoquer des monarchies étrangères qui, tout honorables qu'elles soient, ont elles-mêmes leurs traditions, leurs politiques, leurs formes, et qui peuvent, certes, servir d'exemples sans toujours être des modèles. Avouons même que certains régimes monarchiques nous sont détestables parce qu'ils sont l'antithèse de la monarchie "à la française"...

Cette précision s'impose, à l'heure de la globalisation et de la confusion, où le sens des mots a parfois perdu son enracinement particulier, sa propre réalité liée à une histoire elle-même particulière, et où le "One world" dénoncé par George Orwell ne laisse guère de place à l'exception, à la "dissidence" pourrait-on dire si le terme n'avait pas été récupéré et vidé de son sens premier par une "démocratie de consommation" qui s'immunise ainsi contre des pensées "alternatives". La monarchie dont nous parlons a un cadre, un sens, une réalité historique.

Transmission héréditaire

Ce qui distingue la monarchie des autres régimes en France, c'est d'abord le caractère "héréditaire et successible" de la transmission de la magistrature suprême de l'État, symbolisé par deux formules célèbres : « *Le roi est mort, vive le roi !* » et « *Le roi ne meurt jamais* », formules qui peuvent paraître contradictoires et qui, en fait, recouvrent la même réalité. Effectivement, dans la monarchie française, le fils succède au père sur le trône, mais cela dans le meilleur des cas : il arrive que, au fil de l'histoire, la succession "saute" une ou deux générations, ou qu'elle soit, par le jeu des circonstances, dévolue à un frère, voire à un cousin, parfois fort éloigné. Pourtant le principe de la succession "filiale" n'est pas remis en cause et la transmission se fait naturellement, de la manière la plus simple, selon l'ordonnement même de la famille royale : en somme, c'est le mode de transmission du pouvoir suprême le plus naturel qui soit car fondé sur le principe même

de la vie humaine et de sa pérennisation. Il n'y a pas de place pour le choix ou la brigue pour accéder à la tête de l'État : pas de campagne électorale entre membres de l'aristocratie politique issue des grandes féodalités partisans ; pas de promesses et de facilités démagogiques pour "plaire" au plus grand nombre (qui peut être "la majorité plus une voix", principe même de l'élection démocratique si l'on en croit les constitutionnalistes) ; pas de "cousinage" plus ou moins discret avec les puissances financières ou économiques pour payer le travail d'accession au pouvoir présidentiel ; etc.

Renouvellement

Le mode de succession au trône en France épargne au pays une vacance de l'État (d'où la formule évoquée plus haut : « *Le roi ne meurt jamais* », qu'il faut comprendre comme l'État) ou une bataille violente et forcément destructrice des amitiés, voire des équilibres politiques du pays. C'est aussi un gage de renouvellement, ne serait-ce que par le fait qu'en général (il peut y avoir des exceptions, certes) le nouveau roi est d'une autre génération que celui à qui il succède, et qu'il est d'un "autre temps", sans pour autant dévaluer le précédent (tout le contraire de l'attitude d'un Sarkozy à l'égard de son prédécesseur...). Ainsi, tout en assurant la continuité de l'État, il peut en apprécier différemment la politique ou les enjeux du moment : ce n'est pas une rupture, mais plutôt une évolution, une "autre politique" rendue possible par l'arrivée d'un nouvel homme, d'une nouvelle équipe à la tête de l'État.

Contre les féodalités de l'économie

La continuité ainsi permise, reliant l'hier et le demain par le roi du présent et qui ne peut se confondre avec du fixisme, assure la parole de l'État, garantit la réalisation des grandes politiques fondées sur la durée, tant sur le plan environnemental que social ou diplomatique : l'arrivée au pouvoir d'un nouveau roi n'est pas une remise en cause des politiques précédentes mais assure leur pérennisation ou, si elles ne semblent plus fonctionner, leur remise à plat. Bien sûr, la réalité est parfois moins simple, mais la durée inscrite par la monarchie à la tête de l'État est un gage de sécurité politique et diplomatique qui, d'ailleurs, permet aux gouvernements de travailler plus librement, sachant que la question de la magistrature suprême ne se pose plus, ce qui désarme déjà quelques velléités politiciennes...

Autres avantages du mode de transmission héréditaire de la monarchie : l'indépendance de la magistrature suprême de l'État mais aussi l'autonomie du politique à l'égard des féodalités de l'économie. Le roi ne doit rien à personne, n'étant l'élu de personne et n'ayant pas été obligé de se construire une clientèle et de faire appel à des puissances financières pour accéder au pou-

voir. Cela lui donne une grande liberté, une indépendance à l'égard des féodalités politiques (en particulier les partis), qui, certes, n'empêche pas leur jeu parlementaire ou démocratique, mais en limite les effets sur l'État et sa représentation. Si le roi n'a pas à être omniprésent dans la vie politique du pays, il est le gardien des institutions, l'incarnation de l'État et sa représentation diplomatique : son indépendance est une chance pour le pays, même si elle peut parfois être mal comprise et qu'elle ne le garde pas entièrement des

n'est pas limitée par des échéances démocratiques.

Cela signifie-t-il que le roi peut faire n'importe quoi ? Bien sûr que non, et l'histoire montre à l'envi que les souverains qui se sont succédé en France, quels que soient leurs qualités ou leurs défauts, ont su généralement rester attentifs à leurs devoirs d'État envers le pays comme envers les peuples de France. D'ailleurs, leur intérêt bien compris était de faire en sorte que le royaume se porte plutôt bien, sans risque de grever l'avenir et, en particulier, celui de leurs propres héritiers :



M^{sr} le comte de Paris, duc de France

pressions de l'opinion et de ses représentants, ne serait-ce que par la nature même des modes de communication et de discussion politique contemporains.

En tout cas, son indépendance statutaire lui permet aussi de porter la parole du politique face à l'économie, en particulier quand ce dernier cherche par tous les moyens à s'affranchir de ses devoirs sociaux : le roi peut jouer un rôle important de médiateur politique entre les principaux acteurs de la scène économique et sociale, et rappeler, à l'instar du comte de Chambord et du pape Jean-Paul II que « *l'économie doit être au service des hommes, et non l'inverse* ». Mais il est vrai qu'il faudra au souverain de "l'Installation" faire preuve d'une grande fermeté et volonté, et que la nouvelle monarchie, dans les premières années de sa mise en place, devra quérir une part de sa légitimité dans la capacité à garantir la justice sociale.

Néanmoins et quoi qu'il soit, la monarchie offre indéniablement plus de possibilités qu'une présidence piégée par le calendrier électoral et obligée de se méfier du temps quand la monarchie, par son principe même,

être roi, c'est aussi exercer un métier, une charge, et non se contenter de paraître ou de parader... Le prestige monarchique n'est pas le "bling-bling" républicain du mari de Carla Bruni !

Ultime repère

De plus, en France (mais pas forcément dans les autres pays aujourd'hui monarchiques), la monarchie se doit d'être "active" et de savoir s'engager sur de grands chantiers à long terme : elle n'est pas un régime d'opérette mais un élément essentiel de la vie politique du pays, non qu'elle prenne toutes les décisions, mais parce qu'elle joue un rôle d'arbitrage sur les grands dossiers après avoir entendu, autant que faire se peut, tous les points de vue et étudié tous les aspects du sujet et les perspectives possibles, aussi différentes soient-elles. La magistrature suprême de l'État n'a pas non plus à faire le travail des ministres ou des partis politiques, ni à s'immiscer dans la vie parlementaire qu'elle surplombe par son rôle de garante des institutions, mais elle se doit de rappeler, lorsque la nécessité s'en fait sentir, les grands principes de l'É-

tat et d'ordonner la diplomatie, dont le roi reste le principal acteur et l'incarnation de la France.

De par son statut, la monarchie, symbole de l'État libre des pressions de tout genre et "trait d'union" entre les provinces, peut engager une plus grande décentralisation sans remettre en cause l'unité nationale, tout comme elle peut accorder une plus grande place aux communautés dans la vie politique en les intégrant au jeu institutionnel sans tomber dans les communautarismes figés et agressifs : c'est, d'une certaine manière, ce que rappelaient les rois de l'Ancien Régime lorsqu'ils évoquaient "les peuples de France" sans, pour autant, tolérer les remises en cause de l'unité du royaume. En fait, dans le monde globalisé contemporain qui uniformise les modes de vie et, dans le même temps, maximalise les "petites différences" (stratégie du consumérisme actuel : diviser pour mieux régner...), la monarchie peut jouer un rôle protecteur des identités locales et nationale par l'incarnation même d'un enracinement et d'une histoire qui ne se résumerait pas au seul présent... Le roi peut être ce point de repère qui manque tant pour signifier "la France", autant comme État que comme nation. D'ailleurs, à ce propos, le roi n'a pas à faire un tri dans l'histoire de France : il en est l'héritier et le rappel, et il est autant celui des rois que des régimes qui se marquaient par "l'absence de roi" ; il n'a pas de "querelle à venger", il assume toute l'histoire de France !

Un régime profondément humain

La monarchie n'est pas "le régime parfait" et elle ne revendique pas de l'être, consciente qu'elle est avant toute une institution faite par des hommes, pour des hommes, pour tous les êtres de sang et de chair dotés d'une conscience qui se rattachent, d'une façon ou d'une autre, à la France, et non une simple abstraction logique et froide : son caractère profondément, intimement même (ne serait-ce que par son mode de transmission), humain l'entraîne à prendre les personnes telles qu'elles sont et à "faire de la politique", fondée sur les réalités plus que sur les seules idées ou idéologies, ce qui ne l'empêche évidemment pas d'avoir des idées ou de débattre de celles-ci sans préjugés.

Comme le souligne Maurras, la monarchie ne constitue que « *le moindre mal et la possibilité du bien* » : elle n'est pas un remède miracle, et les monarchistes ne sont pas non plus les charlatans d'une monarchie dont les rois seraient les gourous... Mais elle est cette nécessité pour faire vivre la France, pour en poursuivre l'œuvre dans un monde qui a besoin d'elle comme le soulignait en son temps Georges Bernanos, pour assurer la défense des « *petits* » face à « *l'économie sauvage* », pour donner à notre pays mieux qu'un homme, une famille ! Nécessaire, et au plus vite, faut-il souhaiter, possible...

JEAN-PHILIPPE CHAUVIN

Le citoyen libre dans l'État souverain

Une des grandeurs de la monarchie est de ne point céder à la rage d'unification [...], d'opposer à l'absurde monisme social qui fait que tout émane de l'État ou tout des individus le sage dualisme qui sépare les individus et l'État dans leur rôle [...]. Le citoyen, pour être libre, n'a pas besoin de s'identifier à l'État ; l'État, pour être fort, n'a pas besoin d'anéantir les libertés civiles. L'ordre social véritable exige avec la même rigueur des individus prémunis contre les excès du pouvoir et un État pré-muni contre l'incohérence et l'impéritie du suffrage. Seule, la monarchie, indépendante du suffrage, peut réaliser l'apparent miracle du citoyen libre dans l'État souverain.

Les Français [...] comprendront-ils que l'autorité doit être placée assez haut pour que les tyrannies particulières ne puissent plus la duper, la maîtriser, et la corrompre ? Comprendront-ils que la liberté véritable, celle qui n'est point enfermée dans un bulletin abstrait et sans pouvoir, celle qui est dans l'activité sociale et personnelle quotidienne, dans la pensée, dans les foyers [...], ne peut être vraiment garantie et sauvée que par cette autorité-là ? [...] Dans la monarchie seule se concilient, se fondent et sont pareillement utilisées au bien commun, les activités de l'individu, ailleurs tournées contre l'État, et les forces de la collectivité, ailleurs toutes portées à opprimer l'individu. Dans la monarchie seule, l'autonomie, l'ingéniosité, la responsabilité d'une action personnelle peuvent jouer naturellement dans l'intérêt de tous. [...] Le roi est rattaché à son peuple par la double chaîne de son ascendance et de sa descendance, également solidaires de tous les moments de la patrie et, tandis que ce peuple se soucie surtout de sa condition actuelle, le Roi se souvient et prévoit [...]. Admirable synthèse [...], la monarchie s'oppose ainsi aux divisions de notre temps non comme la domination d'une majorité ou d'une caste, mais comme la plus haute expression des intérêts communs de la nation et l'arbitre de ses intérêts antagonistes ; non comme le gouvernement d'une opinion ou d'une heure, mais comme le plus haut symbole d'une réalité nationale historique dans tous les moments de sa durée. Etant humaine, elle est comme toute institution imparfaite et faillible ; en elle ne se trouvent pas moins réunies les dernières chances du peuple opprimé, de la liberté menacée et de la patrie en péril. C'est pour nous assez d'espérances.

THIERRY MAULNIER

L'Action française a toujours accordé une grande place à l'histoire, qui venait étayer son argumentation à l'égard des nationalistes en leur montrant que ses leçons ne pouvaient que les amener à conclure à la monarchie. C'est ce que montrent Christian Amalvi et Philippe Boutry.

Ils rappellent quelques noms souvent ignorés des monarchistes eux-mêmes et qui, pourtant, ont participé parfois à l'élaboration, plus souvent à l'actualisation et à la diffusion de "l'histoire capétienne" véhiculée par l'Action française : Jacques Bainville et Pierre Gaxotte, mais aussi Frantz Funck-Brentano, Marie de Roux, Louis Dimier, Auguste Longnon et son fils Jean, et, plus proches de nous dans le temps, Philippe Ariès ou Raoul Girardet (encore de ce monde, d'ailleurs). Les deux communications, se chevauchent et se complètent fort utilement.

Le passé en vue de l'avenir

Amalvi comme Boutry ajoutent à la liste des "non-historiens" qui, par leur recours et leur lecture politique du passé, ont, à leur manière, forgé une vision d'AF de l'histoire : des idéologues, comme Maurras ; des journalistes, le plus souvent polémistes, comme Léon Daudet et Georges Bernanos. M. Amalvi souligne que « le passé affleure constamment dans l'œuvre de Maurras, non comme récit chronologique, mais comme preuve concrète pour appuyer une démonstration théorique et abstraite d'une rigueur implacable », ce que confirme M. Boutry : « Maurras lui-même, en dépit de ses immenses lectures, n'est nullement un historien ; ni son argumentaire ni sa polémique n'ont, en toute rigueur, besoin du document ou de l'archive pour exister ; sa "synthèse subjective" et son "empirisme organisateur" ne sont pas fondamentalement d'ordre historique, mais doctrinal. »

Sans doute Maurras signifie-t-il ainsi que, pour lui, l'histoire est le moyen de connaître ce qui "a marché" et, au contraire, ce qui est néfaste pour la France : il en a une lecture non pas purement historique, mais, au contraire, éminemment politique. Jamais Maurras, d'ailleurs, ne s'est voulu historien et il écrit en politique par le biais de l'empirisme organisateur (« la mise à profit des bonheurs du passé en vue de l'avenir que tout esprit bien né souhaite à sa patrie », suivant sa conception) ; il intègre l'histoire à sa démonstration, au risque parfois de déconcerter les historiens eux-mêmes.

"École capétienne"

Il y avait des historiens royalistes et même une "histoire royaliste", avant l'AF et Maurras. Mais l'AF en fait un usage qui prend le contre-pied de l'histoire universitaire républicaine, et l'on peut dater la formation d'une véritable "école capétienne" sur le plan historique à la fondation de l'AF. Au-delà de Jacques Bainville, Boutry signale que « la plupart de ceux qu'on rattache, de près ou de

RETOUR SUR UN OUVRAGE UNIVERSITAIRE - II

L'Action française et l'histoire (1900-1940)

■ Le colloque sur *L'Action française, culture, société, politique* du Centre d'histoire de Sciences Po, premier d'une série de trois consacrés à l'AF, a donné naissance à un ouvrage universitaire titré de la même façon, ouvrage auquel il nous semble important de consacrer une série d'articles pour faire le point des

connaissances sur notre propre histoire politique et en tirer des enseignements eux aussi éminemment politiques. Après l'article sur *Les ligues nationalistes et l'Action française*, voici celui sur *L'AF et l'Histoire* (de 1900 à 1940), au travers du regard porté sur deux communications rapportées dans l'ouvrage.

loin, à l'influence et aux doctrines de l'Action française sont bien davantage des "compagnons de route", des sympathisants ponctuels, plus ou moins nettement affirmés (car une appartenance déclarée au mouvement maurrassien ruinerait à coup sur, dans la France radicale, une carrière universitaire), des archivistiques, des érudits, des historiens conservateurs plus ou moins hostiles à la république laïque et démocratique, des journalistes et des essayistes qui trouvent dans l'Action française, son journal et ses revues, des convergences intellectuelles et politiques, des affinités de réactions et de sentiments, une "communauté émotionnelle" et une chambre d'échos [...]. Une "nébuleuse", plutôt qu'un parti, à dire le vrai, mais capable de se constituer et de structurer en "école". » Cela aboutit à une « véritable hégémonie culturelle » dans les années trente, « construite en quelque trois décennies sur le paysage historiographique français par les hommes de l'Action française [...] parallèlement à l'Université et en partie contre elle ». L'Histoire de France de Jacques Bainville destinée au grand public (rééditée dernièrement dans une collection de poche et vantée, l'été dernier, sur... France-Info !), connaît un immense succès grâce à son refus du langage universitaire trop abscons.

Donner du sens à l'histoire

Cet ouvrage permet de mieux comprendre, selon M. Amalvi, la conception bainvillienne de l'histoire. « Dans sa préface, il développe les trois principes de base qui éclairent sa conception du passé : c'est d'abord une histoire psychologique traditionnelle dans laquelle la compréhension des individualités qui font l'histoire est capitale » ; Bainville privilégie les "grands hommes" et, éventuellement, les "minorités énergiques". C'est d'ailleurs une conception qu'il a en commun avec la III^e République qui met en valeur les grandes figures comme le prouvent à l'envi les manuels scolaires de l'époque (mais ce ne sont pas toujours les mêmes, bien évidemment, ni les mêmes jugements en particulier pour les périodes "controversées" de l'histoire de France...), soucieux de donner des "héros nationaux" à une France en cours de nationalisation et de républicanisation (cf le cas emblématique de Jeanne d'Arc).

« C'est ensuite une histoire politique classique, qui privilégie l'étude des institutions, ignorant superbement la vie écono-

mique et religieuse du pays » : sans doute est-ce là encore un effet du "Politique d'abord", que Bainville a reconnu avant même de le connaître chez Maurras... Cela veut-il dire, comme semble l'indiquer M. Amalvi, que Bainville (qui n'est pas, et comme Maurras ne l'est pas non plus, "toute" l'AF) méconnaît cette vie économique et religieuse ? En fait, c'est oublier que les auteurs de

que les mentalités ne penchent pas plus d'un côté que de l'autre, entre individualisme et traditionalisme, selon les époques...

« De cet axiome de base découlaient plusieurs conséquences de grande portée. Bainville considère en premier lieu que c'est le présent qui donne la clé du passé. » Du coup, Bainville, mais aussi Gaxotte et d'autres historiens dans la mouvance de l'AF,



Frantz Funck-Brentano (1862-1947) : un artisan de "l'histoire capétienne"

l'AF ont, d'une certaine manière, une lecture "utilitaire" de l'histoire, en particulier ceux qui ne sont pas des professionnels de l'histoire, et qu'elle leur fournit des éléments pour étayer leur propre raisonnement politique, raisonnement fondé principalement sur la comparaison des régimes politiques qui se sont succédé en France. En écrivant *Nos raisons contre la République, pour la Monarchie* (ou plutôt en regroupant des textes éparés pour faire ce volume), Maurras n'a pas pour objectif de "servir l'histoire" mais d'en tirer des leçons ou, plutôt, de "donner du sens à l'histoire" dans une optique politique et monarchique. La question principale de l'AF, comme de tout mouvement politique, n'est pas, en soi, de faire de l'histoire, mais de faire l'histoire. L'histoire n'est qu'un moyen de la politique, surtout pour l'AF et les monarchistes qui doivent désarmer les préjugés à l'encontre d'une monarchie qui semble aller à contre-courant du "sens de l'histoire" vanté par les démocrates et, plus encore, par les universitaires marxistes comme Matthiez ou Soboul...

Histoire analogique

Dernier trait signalé par M. Amalvi : « C'est une histoire analogique, qui considère que les hommes d'autrefois ressemblaient à ceux d'aujourd'hui et que leurs actions avaient des motifs pareils aux nôtres. » En somme, c'est l'idée que, fondamentalement, les hommes ne changent pas : ce qui ne signifie pas que les sociétés, elles, n'évoluent pas, que les besoins et les désirs ne soient pas différents ou

cherchent dans le passé des éléments du présent, des ressemblances qui permettraient d'apporter en politique des réponses à une situation donnée : conception cyclique d'une histoire, "éternel recommencement".

"La vraie tradition est critique"

En fait, il semble que la formule la plus appropriée pour comprendre la conception "AF" de l'histoire serait celle de Maurras : « Toute vraie tradition est critique », ce qui n'empêche ni la mise en perspective ni la mise en valeur des grands axes (principes ?) de l'histoire des hommes et des sociétés constituées, ni, bien sûr, la violente critique de la Révolution française. Il est certain que, par contre, une partie des lecteurs de Maurras, en particulier ceux qui privilégiaient l'ordre sans le définir autrement que par la peur du désordre, ne cherchaient dans l'histoire qu'un refuge face à l'adversité du moment, voire une nostalgie sans chercher à "penser la monarchie" autrement que dans ce passé "idéalisé" d'un "avant la Révolution" forcément meilleur...

Un autre élément évoqué est "l'appropriation" de l'œuvre d'historiens, proches ou non, antérieurs ou contemporains de l'AF, comme Augustin Cochin (de tradition monarchiste et rédacteur occasionnel de la revue bimensuelle d'avant-guerre *L'Action Française*) et Fustel de Coulanges, républicain mais ayant défendu une conception "française" de l'histoire et de la nation après la défaite de 1870. Aagaçante pour les républicains ou les universi-

taires, elle est en définitive l'occasion pour l'AF de démontrer son "ouverture" et de récupérer des arguments qu'elle met en ordre de bataille contre le "système" politique de la République.

Un repli sur l'histoire ?

Dernier élément évoqué de façon fort intéressante par M. Amalvi : l'existence, non d'une seule "école capétienne", mais de deux, l'une proprement politique (Maurras, Bainville, Marie de Roux, etc.) tandis que l'autre est spécifiquement (et parfois professionnellement) historique (Pierre Gaxotte, Frantz Funck-Brentano, etc.), dont, précise l'auteur, « la lecture présente encore aujourd'hui le plus vif intérêt », ce qui est un bel hommage de l'université contemporaine à des historiens qui, longtemps, s'en sont retrouvés en marge...

C'est parfois en se séparant, ou en s'éloignant, du cercle purement maurrassien, d'après M. Amalvi, que Philippe Ariès ou Raoul Girardet ont pu renouveler leur approche de l'histoire, en privilégiant « l'autonomie de la société par rapport à l'État, et l'imaginaire politique ». Mais Ariès n'a jamais abandonné l'idée d'une politique monarchique à la tête de l'État, comme tend à le prouver sa participation à *Aspects de la France* puis à *La Nation Française* de Pierre Boutang, ce qui montre que "combat politique" et "réflexion historique" ne sont plus, dans l'esprit des royalistes de "l'ère post-maurrassienne", forcément mêlés.

Est-ce ici la remise en cause de l'empirisme organisateur, ou du "Politique d'abord" ? N'est-ce pas plutôt une séparation ou, plus sûrement encore, une autonomisation des domaines sociétal et social de la "décision politique" ? Cela n'annonce-t-il pas aussi un repli sur l'histoire qu'il s'agit de comprendre et d'écrire désormais, à défaut de la faire politiquement ? (Une certaine "démobilisation politique" était déjà intervenue chez beaucoup de monarchistes au profit de l'action religieuse, au moment de la mort du comte de Chambord puis du Ralliement.) Autant de questions qu'il reste encore à étudier... mais pas seulement par les historiens...

JEAN-PHILIPPE CHAUVIN

* L'Action française - Culture, Société, politique. Éd. du Septentrion, Paris, 2008, 24 euros.

* Pour consulter une version plus développée de cet article, visitez le blog <http://jpchauvin.typepad.fr/>

* Prochain article : L'AF et la Révolution française.

Il est aux Pays-Bas une coutume relativement récente puisqu'elle ne remonte qu'à 1948, mais déjà fort enracinée dans les esprits et dans les cœurs : c'est chaque 30 avril le "Jour de la reine". On vit alors la fête la plus populaire et la plus joyeuse de l'année : tout le pays est dans la rue, on ne travaille pas, on dépose des montagnes de fleurs sur le perron du Palais de la reine, on vend tout ce que l'on veut, on chante, on danse et l'on boit l'*oranjebitter* préparée pour l'occasion. En cette année du soixante-dixième anniversaire de la reine Béatrix, des foules de plus de 650 000 personnes défilaient à Amsterdam, presque autant à La Haye ou à Utrecht. Heureuse nation qui peut vibrer comme une grande famille autour de l'être de chair et de sang qui incarne sa souveraineté et sa continuité !

Signalons en passant que c'est par un abus de langage que l'on parle de "royaume de Hollande", ce nom n'étant que celui de deux des douze provinces qui constituent les Pays-Bas, celles où se trouvent les plus grandes villes.

Les Orange-Nassau

Lorsque vint au monde la reine Béatrix le 31 janvier 1938 au palais de Soestdijk, régnait encore une très grande dame de la vieille Europe : sa grand-mère la reine Wilhelmine, née en 1880, laquelle représentait la quatrième génération de la Maison des Pays-Bas, issue des princes d'Orange-Nassau. Ces derniers avaient pendant des générations rempli la fonction de *stathouder* (lieutenant du souverain) dans la république qu'étaient devenues sous le nom de "Provinces unies" les terres septentrionales de l'ancien empire de Charles Quint et du royaume de Philippe II d'Espagne quand elles eurent recouvré leurs libertés (l'un de ces *stathouders*, Guillaume III, fut appelé au trône d'Angleterre en 1688). Passée la tourmente napoléonienne qui avait poussé sur le trône de Hollande Louis Bonaparte, le congrès de Vienne avait créé en 1815 un "royaume des Pays-Bas" dont faisait partie la Belgique et dont le roi Guillaume I^{er}, descendant des *stathouders*, s'était vu confier à titre personnel le grand-duché de Luxembourg. En 1830, la catholique Belgique s'était séparée de ce royaume calviniste. Après trois générations de Guillaume, la couronne était passée en 1890 sur la toute jeune tête de Wilhelmine, âgée de dix ans. Cette absence d'héritier mâle avait eu pour effet la rupture du lien avec le Luxembourg.

Wilhelmine, après les quelques années de régence de sa mère Emma de Waldeck-Pyrmont, avait vite affirmé son tempérament ferme, qui lui permit de garder son royaume dans la neutralité lors de la guerre de 1914-1918. De son mariage avec le duc Henri de Mecklembourg-Schwérin, était née en 1909 une fille unique, la princesse Juliana, laquelle avait à son tour épousé en 1937 un prince allemand, Bernhard de Lippe-Blesterfeld. Leur fille, la petite Béatrix, avait deux ans quand, en 1940, les troupes alle-

□ LES SOUVERAINS EUROPÉENS - V

La reine Béatrix des Pays-Bas

Son sourire toujours épanoui crée tout de suite le lien avec ceux qui l'approchent. Impartiale au-dessus des factions, la reine Béatrix a eu maintes fois l'occasion de jouer le rôle de modérateur qui, à lui seul, fonde l'excellence de la monarchie, même réduite.

mandes déferlèrent sur les Pays-Bas : il fallut partir. Béatrix fut emmenée au Canada, tandis que Wilhelmine, réfugiée en Angleterre, se révélait l'âme de la résistance nationale, et que le prince consort Bernhard se distinguait dans les Forces de l'Intérieur sous la direction d'Eisenhower. Le retour de Wilhelmine, la "reine de fer", en 1945 fut triomphal, mais, lasse de tant d'épreuves (elle devait pourtant vivre jusqu'en 1962), elle abdiqua en 1948, laissant la couronne à Juliana, couronnée le 30 avril de la même année.

De mère en fille

Béatrix, l'aînée de trois autres filles, devint donc princesse héritière à dix ans. L'exemple de ses parents, très attentifs aux questions sociales et acquérant de ce fait une popularité croissante, a été pour elle un bel apprentissage. Juliana, très touchée des marques d'attachement du peuple hollandais, voulut entretenir le souvenir du beau jour de son avènement en instituant le "Jour de la reine". Quant au prince Bernhard, même s'il fut un temps impliqué dans le scandale financier Lockheed, il n'en perdit point pour autant l'estime des Hollandais qui savaient combien il se dévouait pour le commerce extérieur, la culture, la sauvegarde de l'environnement et de multiples causes humanitaires.

Inscrite à l'université de Leyde, Béatrix obtint la licence en droit en 1961, mais dès l'âge de dix-huit ans, elle siégeait au Conseil d'État. Toute jeune, alors qu'elle accomplissait de grands voyages à l'étranger, elle porta un vif intérêt aux questions socioculturelles, parrainant un fonds de lutte contre le polioomyélite. La jeune princesse eut pourtant à connaître la férocité des médias quand le 10 mars 1966 elle épousa l'écuyer allemand Claus von Amsterggen : la presse se scandalisa du fait que celui-ci avait servi dans les Jeunesses hitlériennes puis dans la Wehrmacht. Il y eut alors des manifestations violentes, mais éphémères. En fait, quand Juliana décida d'abdiquer en 1980, c'est une couronne assurée de la fidélité de tout un peuple qu'elle transmit à Béatrix.

Aimée et respectée

La nouvelle reine - la troisième consécutive en un temps où pourtant la loi de succession aurait encore donné priorité aux héritiers mâles s'il y en avait eu - vit la cérémonie de son intronisation devant le Parlement troublée par une révolte de "squatters" et d'anarchistes. Cela n'empêcha pas l'immense majorité de saluer l'arrivée d'un souveraine dont l'intelligence et le dévouement

étaient déjà connus de tous. Dès lors, pour sauvegarder sa vie privée et se soustraire aux indécences des médias, Béatrix a su faire preuve d'une grande autorité ; elle n'en est que plus respectée. Son sourire toujours épanoui crée tout de suite le lien avec ceux qui l'approchent.

sance les intérêts de son royaume ; ses réparties pleines de finesse ont étonné plus d'un chef d'État, même François Mitterrand.

Son intérêt pour les causes humanitaires remonte bien avant son accession au trône : outre sa fondation contre la poliomyélite, elle soutient quatre associations de

prince consort des Pays-Bas, atteint de plusieurs dépressions pendant ses dernières années, en 2004 sa mère l'ancienne reine Juliana puis son père le prince Bernhard.

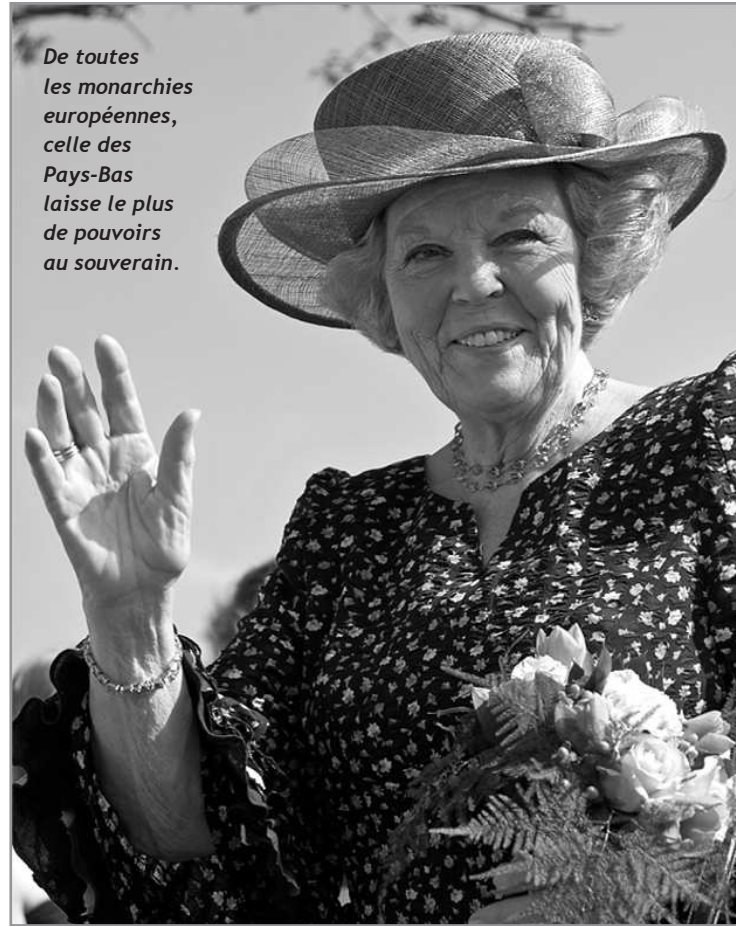
À noter un fait assez curieux : la reine des Pays-Bas possède une double nationalité, néerlandaise et anglaise, en tant que descendante calviniste de Sophie, électrice de Hanovre, laquelle est à la souche des rois anglais depuis Georges I^{er} jusqu'à Victoria...

92 %

Bien sûr, la monarchie n'empêche nullement les Pays-Bas de constater aujourd'hui les limites de la tolérance, du consensus et de l'ouverture à tout, qui, dans le domaine religieux, culturel et sexuel, a longtemps été la marque de ce pays. Des assassinats de personnalités s'étant montrées anti-islamistes ont relancé le débat sur religion et terrorisme. Le reine, qui avait fait part de sa consternation lors de l'assassinat en mai 2002 du politicien d'extrême droite Pim Fortuyn, s'est également rendue, après l'assassinat du réalisateur Theo van Gogh par un islamiste en novembre 2004, dans un centre abritant de jeunes Néerlandais d'origine étrangère, afin d'y prêcher discrètement l'unité nationale. Dans une monarchie, ce n'est jamais un langage en l'air. En outre, les Pays-Bas, au noyau même de l'Union européenne, siège de bon nombre d'organismes supranationaux, n'ont pas eu peur de dire par référendum non à la Constitution européenne en 2005 ; leur parlement en juillet dernier a quand même adopté le traité de Lisbonne, sans que cela n'ait entraîné des crispations européennes et anti-européistes. Les Néerlandais savent, de toute façon, la garantie de leur souveraineté assurée par la présence même de la famille royale... dont en 2005, selon *De Telegraaf*, 92 % des Néerlandais avaient une opinion favorable.

La reine et le défunt prince consort ont eu trois enfants. L'aîné le prince Willem-Alexander, prince d'Orange, né le 27 avril 1967, a épousé le 2 février 2002 Maxima Zorreguieta Cerruti, fille d'un ancien ministre argentin du temps des colonels. Cette union a déclanché quelques polémiques vite apaisées. Trois filles leur sont nées, dont l'aînée Catharina-Amalia, née le 7 décembre 2003, sera reine un jour. Le second fils de Béatrix et Claus, Johan Friso, a perdu ses droits au trône du fait de son mariage sans la permission du Parlement. Le troisième Constantijn, qui a travaillé au Parlement européen et à la Banque mondiale, est connu comme un grand sportif et vit le plus souvent à Londres.

MICHEL FROMENTOUX



De toutes les monarchies européennes, celle des Pays-Bas laisse le plus de pouvoirs au souverain.

Il ne semble pas être désagréable de régner sur ce pays plat, où le quart du territoire est au-dessous du niveau de la mer, mais où se succèdent tant de paysages fleuris surmontés de digues, de polders et de moulins ! De toutes les monarchies européennes, celle des Pays-Bas laisse le plus de pouvoirs au souverain. Monarque constitutionnel, la reine Béatrix gouverne sous le contrôle de la représentation populaire. Le Parlement vote les projets de loi, investit ou renvoie les ministres, mais c'est la reine qui nomme le Premier ministre qu'ensuite elle consultera tous les lundis ; de même elle garde des contacts directs avec tous les autres ministres. Elle préside le Conseil d'État, signe les lois et les décrets, étudie les dossiers avec une rigueur remarquable, recevant aussi des personnalités de tous les secteurs de la société néerlandaise. Impartiale au-dessus des factions, elle a eu maintes fois l'occasion de jouer le rôle qui, à lui seul, fonde l'excellence de la monarchie, même réduite : celui de modérateur toujours précieux dans des moments de crises qui ont parfois duré longtemps. Ainsi garde-t-elle dans l'équilibre un pays qui ne manque pas de turbulences et d'esprit frondeur et où le jeu des partis est souvent complexe. À l'étranger elle représente avec ai-

parents d'enfants handicapés, le navire-hôpital Henri-Dunant de la Croix-Rouge néerlandaise et d'autres associations d'aide aux jeunes handicapés du Surinam et des Antilles néerlandaises.

Un engagement humanitaire

Elle est aussi membre honoraire de l'association du Club de Rome qui rassemble scientifiques, humanistes, économistes, industriels et fonctionnaires internationaux qui réfléchissent aux problèmes planétaires découlant de l'industrialisation. C'est là qu'a été évoquée pour la première fois la notion de "développement durable". C'est dire combien elle s'implique dans les grands débats contemporains, de même, d'ailleurs, que le fit son époux Claus, prince consort, diplomate très ouvert aux questions de coopération et qui lança l'idée que plutôt que d'aider le Tiers-Monde, mieux vaudrait lui apprendre à s'aider lui-même...

Tous les observateurs sont frappés de voir que chaque fête, chaque événement de famille est une occasion de manifester à la famille royale une intense affection, notamment ces dernières années où la reine Béatrix eut le malheur de perdre, presque coup sur coup en 2002 son mari Claus,

CHŒUR MONTJOIE SAINT DENIS

Chants de la marine en bois

Une fois encore le Chœur Montjoie Saint Denis s'emploie à faire entendre les voix de



ceux qui, dans les joies et les peines, ont tissé l'image de la France. Voici dix-neuf *Chants de la marine en bois* qui firent le tour du monde, porteurs d'une expérience humaine d'autant plus riche qu'en mer, il n'était pas de fête qui ne voisinât avec le tragique. Laissons-nous transporter, avec ces chansons simples, sur des musiques agréables et non sans poésie, dans un monde sublime et terrifiant, où la soif de liberté n'allait pas sans âpres contreparties. Bien sûr, la gaieté rayonnait (« *Le bon vin m'endort, l'amour me réveille* »), on dansait *Sur les bancs de Terre-Neuve*, on évoquait les filles laissées au port (*Belle Virginie, Quand je suis parti de La Rochelle...*), on narguait le roi d'Angleterre *Au trente-et-un du mois d'août...* Les chants "à hisser" accompagnaient de nostalgie voire de grivoiserie des manœuvres fort pénibles (*Le Pont de Morlaix, Jean-François de Nantes, Hourra les filles à dix deniers, Le Capitaine de Saint-Malo, Nous irons à Valparaiso...*). Ces hommes rudes laissaient éclater la rancœur de l'équipage contre des officiers méprisants (*La Carmeline*) ou disaient leurs lamentations (*La Vie de matelots*) ou récitaient la complainte des pauvres mortuaires de Terre-Neuve (*Ceux qu'ont nommé les bancs*). Ils se désolaient de voir disparaître tout un métier traditionnel (*Les Calfats*), ils se grisaient des aventures peu communes du plongeur noyé (*La Danaé*), ils méditaient sur le sort du marin revenu à terre, trouvant sa femme... remariée (*Le Retour du marin*). Mais encore, entre ciel et mer, les Pêcheurs de Groix priaient avec grande ferveur la Vierge et les saints et entonnaient le poignant Cantique du Départ. Comment ne pas se sentir pris d'admiration pour ces hommes qui se forgeaient des caractères à toute épreuve, comme le montre le substantiel et élégant livret mis en forme par Jean-Baptiste Chaumeil ?

MICHEL FROMENTOUX

* *Chœur Montjoie Saint Denis, 266 avenue Daumesnil, 75012 Paris. Le CD 53 mn, 20 euros + 3 euros de port.*

CHRONIQUE

"Mercuriales"... à l'ancienne

Une plaisante poésie des marchés, depuis mon enfance, prend pour moi l'aspect jovial et burlesque d'un théâtre-du-pauvre.

C'était jeudi, jour de marché. Avec l'ami Polydore et ma cousine Dorothee Follavoine, je cheminai le long des "fruits et légumes". Nous écoutions au passage de joyeux comérages mêlés à des propos sérieux bizarrement interférents : une discordance qui, avec le temps, apparaîtra comme une étonnante harmonie...

Une plaisante poésie des marchés, depuis mon enfance, prend pour moi l'aspect jovial et burlesque d'un théâtre-du-pauvre. Je cherchais un mot pour désigner ces refrains épars de l'éternelle chanson des marchés, ces scènes gracieuses ou singulières. Le terme de "mercuriales" m'aurait bien plu, mais j'avais un vague souvenir de plusieurs sens qu'il devait déjà posséder.

Des pommes...

Polydore me rafraîchit la mémoire : "mercuriales", selon les cas, concernait une liste des prix des denrées ou un avertissement administratif, voire une engueulade officielle et finalement une plante laxative à fleurs verdâtres ! Pourquoi ne pas ajouter à cette incohérence sémantique une nouvelle acception pour nommer les saynètes, complaintes ou historiettes hilarantes des marchés d'hier et d'aujourd'hui ? Je déclarai que j'en assumais les risques, quitte à subir la mercuriale en son deuxième sens. Je retrouvai les images éparses de mes anciennes matinées d'Auxerre. Et

c'était comme un soudain et plaisant réveil de vent frais. Je répuigne à transformer en censures maugréuses du temps présent ces réminiscences du passé. Le présent viendra à son tour, s'il



Plaisante poésie des marchés...

n'est pas déjà sournoisement venu pour compléter et renouveler ce petit théâtre des villes. Il me déplairait de faire ces pieds-de-nez à mes contemporains : qui sait ce qui demain ou après-demain sera devenu tutélaire ? En attendant, j'accueille cette matinée en me la figurant comme une bavarde Servante-Jeudi experte en anecdotes étranges.

J'entendis un jour Le Pen proclamer ce triomphal adage : « Cela arrive comme la pomme soufflée sur le rôti ! » De là m'est venu le souvenir d'une autre pomme. Ma grand-mère revenait de ses emplettes au Marché couvert, en ramenant une panerée de pommes dont l'aspect étrange déconcerta mon père, pourtant enfant du pays et pourvu d'une héréditaire érudition botanique.

« La marchande, dit mon aïeule, m'a assurée que c'étaient des "culs-froncés" et qu'elles étaient excellentes. » Ce qui était vrai ; mais nous n'avons jamais retrouvé nulle part les "culs-froncés" : es-

pèce préhistorique ? Résultat d'une de ces greffes fantaisistes dont parle Vincenot en ses souvenirs bourguignons ?...

Une autre fois, notre femme de ménage avait aperçu au marché un lot de seaux-à-toilette fort prestigieux. Elle en acheta un, mais le vendeur n'avait pas de quoi l'envelopper. Tant pis ! Elle le prit par l'anse et traversa la vieille ville pour la plus grande joie des passants. Un monsieur plaisantin et courtois lui dit : « Au moins, vous, madame, vous êtes à précaution ! » Il est l'heure de fermer la bonbonnière aux historiettes. Peut-être les jours venant nous donneront-ils l'occasion d'en narrer d'autres encore, si Dieu nous prête vie !..

JEAN-BAPTISTE MORVAN

DEVINETTE LITTÉRAIRE

Azolan ou le Bénéficiaire

Plein été, plein loisir... C'est pourquoi, chers lecteurs, je vous propose un petit jeu de "remue-méninges", comme on disait dans notre enfance. Vous lirez ci-dessous un agréable et malicieux poème qui, sans aucun *a priori*, se trouve en cocasse résonance avec notre temps. À vous de deviner qui en est l'auteur. Réponse dans le prochain numéro. Entre temps, la première personne adressant une réponse correcte sera citée dans nos colonnes. Félicitations à l'avance au subtil lecteur. M.B.

À son aise dans son village
Vivait un jeune musulman,
Bien fait de corps, beau de visage,
Et son nom était Azolan.
Il avait transcrit l'Alcoran,
Et par cœur il allait l'apprendre.
Il fut, dès l'âge le plus tendre,
Dévot à l'ange Gabriel.
Ce ministre emplumé du ciel
Un jour chez lui daigna descendre :
« J'ai connu, dit-il, mon enfant,
Ta dévotion non commune :
Gabriel est reconnaissant,
Et je viens faire ta fortune ;
Tu deviendras dans peu de temps
Iman de la Mecque et Médine ;
C'est, après la place divine
Du grand commandeur des croyants,
Le plus opulent bénéficiaire
Que Mahomet puisse donner.

Les honneurs vont t'environner
Quand tu seras en exercice ;
Mais il faut me faire serment
De ne toucher femme ni fille ;
De n'en voir jamais qu'à la grille,
Et de vivre très chastement. »
Le beau jeune homme étourdimement,
Pour avoir des biens de l'Église,
Conclut cet accord imprudent,
Sans penser faire une sottise.
Monsieur l'iman fut enchanté
De l'éclat de sa dignité,
Et même encor de la finance
Dont il se vit d'abord payé
Par un receveur d'importance,
Qui la partageait par moitié.
Tant d'honneur et tant d'opulence
N'étaient rien sans un peu d'amour.
Tous les matins, au point du jour,
Le jeune Azolan tout en flamme,

Et par son serment empêché,
Se dit, dans le fond de son âme,
Qu'il a fait un mauvais marché.
Il rencontre la belle Amine,
Aux yeux charmants, au teint fleuri :
Il l'adore, il en est chéri.
« Adieu la Mecque, adieu Médine ;
Adieu l'éclat d'un vain honneur,
Et tout ce pompeux esclavage ;
La seule Amine aura mon cœur :
Soyons heureux dans mon village. »
L'archange aussitôt descendit
Pour lui reprocher sa faiblesse.
Le tendre amant lui répondit :
Voyez seulement ma maîtresse.
Vous vous êtes moqué de moi
Notre marché fait mon supplice ;
Je ne veux qu'Amine et sa foi :
Reprenez votre bénéficiaire.
Du bon prophète Mahomet
J'adore à jamais la prudence :
Aux élus l'amour il permet ;
Il fait bien plus, il leur promet
Des Amines pour récompense.
Allez, mon très cher Gabriel,
J'aurai toujours pour vous du zèle ;
Vous pouvez retourner au ciel ;
Je n'y veux pas aller
[sans elle. »

LAMY

* *Daniel de Montplaisir* : Le Comte de Chambord, dernier Roi de France. Perrin, 735 p, 26,50 euros. www.comtedechambord.fr

ERRATUM

Une erreur de composition s'est glissée dans notre précédent numéro : de multiples citations tirées du livre de Renaud Camus, *La Grande Déculturation*, ont été attribuées à tort à Gaël Fons, l'auteur de l'article. Nous leur présentons nos excuses pour cette malheureuse confusion.

Voici vingt ans que, chaque été, je vous recommande le cycle des aventures navales de Richard Bolitho, l'attachant héros créé par Alexander Kent. Le vingtième volume de la série, *Une mer d'encre*, vient de sortir. L'on est en 1809, Bolitho, à cinquante ans, est un amiral couvert de gloire, traînant les séquelles de ses blessures, une cécité naissante, le souvenir des amis tombés au combat, et les difficultés occasionnées par sa liaison avec lady Somerwell.

Une épopée navale

Est-ce dans l'intention de lui infliger un affront personnel que l'Amirauté a commis l'erreur magistrale de libérer l'amiral Baratte, l'un des meilleurs officiers français, que Bolitho était parvenu à



prendre ? Quoi qu'il en soit, sitôt libre, Baratte a repris la mer et rend maintenant les liaisons maritimes périlleuses pour les Britanniques isolés dans l'océan Indien... Afin de le contrer, une seule solution : s'emparer de l'île de France, privant la flotte impériale de sa base principale dans le secteur. Mission dont Bolitho devra venir à bout, en dépit de moyens insuffisants, comme d'habitude, et d'un capitaine de pavillon peu coopératif. L'affaire, déjà épineuse, se complique avec l'entrée en lice des Américains et l'enlèvement de l'amiral Herrick, jadis le meilleur ami de Richard. En dépit des malentendus cruels qui les ont séparés, Bolitho ne reculera devant aucun risque, pourvu qu'il puisse tirer d'affaire son vieux compagnon ; encore faudrait-il que celui-ci, rongé d'amertume, accepte la main tendue...

L'univers de Kent a pris une telle ampleur qu'il faudrait un dictionnaire resituant chaque personnage, chaque navire, mais c'est précisément l'intérêt de la série. Quarante années de l'histoire navale britannique, de la guerre d'Indépendance américaine à la fin des conflits napoléoniens, y passent, alliant le sérieux de l'historien à l'imagination du romancier capable de renouveler, de volume en volume, un récit qui pourrait, à la longue, sembler répétitif, et qui ne l'est jamais. Sûrement parce que Bolitho et les autres possèdent des personnalités assez remarquables pour entretenir, chez le lecteur, l'envie de les retrouver, d'année en année, et de connaître la fin de leur épopée.

Signalons, en parallèle, la réédition en format semi-poche de

□ LIRE EN ÉTÉ

Des romans à découvrir

Selon les usages de l'édition, les beaux jours voient en librairie fleurir des romans dont l'intérêt est souvent inversement proportionnel à l'épaisseur. Perdus dans la masse, se trouvent, nouveautés ou rééditions, quelques livres qui méritent vraiment de vous accompagner en vacances.

toute la série, sans suivre, une fois encore, l'ordre chronologique. Le dernier tome sorti, *Armé pour la guerre*, renvoie en 1778, quand Bolitho, tout jeune commandant de *L'Hirondelle*, une corvette, participait à la guerre d'Amérique et n'avait pas eu loisir de pénétrer toute la noirceur du monde et du destin. L'occasion, si vous ne l'avez pas fait, de découvrir Kent et l'un des héros romanesques les plus attirants de la littérature contemporaine.

Méprise amoureuse

Morte en 1984, Elizabeth Goudge fut un écrivain à succès, ce qui empêcha de comprendre qu'elle était une très grande romancière, en possession d'un art du récit, des ambiances, des descriptions et de la psychologie assez exceptionnel. On la classa parmi les auteurs féminins aptes à plaire aux jeunes filles et on l'oublia sitôt enterrée. La réédition, trop timide, de certains de ses romans permet de prendre la pleine mesure de son œuvre.

Après *La Colline aux gentianes* et *L'Arche dans la tempête*, voici reparu, en format normal, puis en poche, *Le Pays du dauphin vert*. Le dauphin vert, c'est le nom d'une petite rue de Guernesey où, vers 1850, vivent les Le Patourel et leurs deux filles, Marianne, sérieuse et laide, Marguerite, belle et légère. Deux sœurs éprises sans le dire de William, le voisin, garçon fantasque, qui ne cesse de confondre leurs prénoms... Un jour, William disparaît et ne donne plus de nouvelles ; jusqu'à cette lettre demandant à Marianne si elle accepte de l'épouser et de le rejoindre en Nouvelle-Zélande. Comment devinerait-elle que, ivre mort le soir où il a écrit, il a confondu, une fois de trop, les filles Le Patourel ? Un aveu impossible à faire à la malheureuse lorsqu'elle apparaît sur le quai. Tandis que Marguerite, le cœur brisé, s'enferme au couvent, son aînée, désillusionnée, se retrouve confrontée à l'existence pénible des colons, en compagnie d'un homme qui ne l'aime pas et lui en veut de l'erreur qu'il a lui-même commise. Reste qu'elle n'est pas femme à laisser la rancoeur et la haine l'emporter.

Bâtir une histoire d'amour sur le thème d'une méprise initiale irréparable représentait une gageure ; parler d'un couple mal assorti sauvé par l'héroïsme conjugal d'une épouse chrétienne en représentait une autre, pire encore. Elizabeth Goudge en triompha sans jamais sombrer dans les bons sentiments et la littérature édifiante. C'était en une autre époque, lorsque les gens se sentaient des devoirs plutôt que des

droits ; l'étonnant, dans l'affaire, est qu'il se trouve aujourd'hui des lecteurs pour comprendre de quoi elle parlait et pour aimer le livre.

Retour du front

À l'aube du XX^e siècle, quel espoir de s'élever dans la société britannique possède une jeune fille de très modeste milieu ? Aucun. La chance de Maisie Dobbs est d'être au service de lady Compton, aristocrate féministe stupéfaite de l'intelligence de cette servante. Elle lui a permis de suivre des études supérieures. C'était avant la Première Guerre mondiale, qui a tout bouleversé.



Qu'est-il arrivé à Maisie lorsqu'elle était infirmière sur le front ? Qu'est devenu son fiancé ? Miss Dobbs, qui vient de poser sa plaque de détective privée, se refuse à en parler. Pourtant, lorsqu'elle découvre que l'épouse, supposée adultère, de son premier client, se borne à fleurir la tombe d'un amour de jeunesse rentré défiguré et qui a fini par se suicider, Maisie comprend qu'elle doit faire face à ses propres fantômes. Cette décision l'oblige à se pencher sur le sort des grands blessés, et les motivations exactes d'institutions caritatives pas aussi désintéressées qu'elles se plaisent à le dire.

Jacqueline Winspear ne propose pas un roman policier mais l'itinéraire étonnant d'une héroïne confrontée aux drames de son temps. C'est assez bien documenté, assez bien vu, et cela se laisse lire avec agrément.

Nouvelles de Sicile

Andrea Camilleri représente un phénomène de la littérature italienne actuelle, en raison du succès d'une série policière située en Sicile et écrite en sicilien, parler très différent du florentin classique qui constitue la langue standard. Cela, et la sympathie suscitée par le personnage du commissaire Salvo Montalbano, grand amateur de cuisine locale toujours en bisbille avec l'amour de sa vie, établie à Gênes, don-

nent à ces romans une saveur qu'un traducteur remarquable réussit à faire passer dans le texte français. L'ensemble possède une qualité rare.

Si l'envie vous vient de vous y essayer, trois nouvelles, rassemblées sous le titre *La Première Enquête de Montalbano*, vous permettront de vous familiariser avec l'univers de Camilleri et de vous habituer à sa syntaxe, laquelle devrait procurer un plaisir rare aux italianisants - le traducteur leur faisant la délicatesse de donner l'expression originale à côté de la version française - tant sa langue est à la fois compréhensible et résolument autre.

times, tandis que la chasse américaine bombarde l'Iran. Quels rapports entre ces événements et le sort de M^{me} d'Estavil ? Aucun ! Pourquoi, alors, ses informateurs virtuels lui soutiennent-ils le contraire, prétendant que Jean est le seul à pouvoir enrayer la vague d'attentats, à condition de faire la lumière sur le dossier de sa femme ? Traqué par un tueur manchot appartenant à un service énigmatique, privé de ses amis informaticiens assassinés aux quatre coins du monde, d'Estavil n'a aucune chance.

Plus efficace que les maîtres américains du genre, parfaitement informé, redoutablement crédible, jusque dans ses descriptions d'un gouvernement incapable de faire face aux événements et obsédé par les sondages, Lebeau, sans jamais oublier l'aspect humain de ses personnages, livre un roman de politique-fiction terrifiant, qui se dévore d'une traite, et qui vous coupera toute envie de prendre le métro le 2 janvier prochain...

ANNE BERNET

* Alexander Kent : *Une mer d'encre*. Phébus. 382 p., 25 euros. *Armé pour la guerre*. Phébus-Libretto, 370 p., 10,50 euros.

* Elizabeth Goudge : *Le Pays du dauphin vert*. Phébus-Libretto, 800 p., 14,50 euros.

* Jacqueline Winspear : *Maisie Dobbs*. *Le Livre de poche*, 380 p., 6,95 euros.

* Andrea Camilleri : *La Première Enquête de Montalbano*. Presses Pocket, 345 p., 6,40 euros.

* Guillaume Lebeau : *Hexagone*. Phébus, 396 p., 21 euros.

LINDA HOLEMAN

La Rose rebelle

Plon - 520 p. - 22,90 euros

Daryâ, une jeune et belle Tadjike, n'a jamais pu se faire à sa condition de femme dans la société afghane du XIX^e siècle. Le jour où, échappant au mari qu'on lui a imposé, elle parvient à gagner l'Empire britannique des Indes, il lui semble qu'une nouvelle vie s'offre à elle. Mais le sort d'une servante chez des Occidentaux ne se révèle, à l'usage, guère plus heureux que celui d'une épouse musulmane. Pour la seconde fois, la jeune femme se refuse à plier. Tous les ingrédients du gros roman à succès sont réunis là. À condition d'arriver à croire, ne serait-ce qu'une seconde, sinon à ce personnage de femme révoltée, du moins à ses chances de réussite...

A.B.

En passant par la Lorraine

Dans le cadre du 90^e anniversaire de l'Armistice de 1918, de nombreux événements sont organisés jusqu'en septembre commémorant les offensives américaines dans la Meuse durant et après la Première Guerre mondiale. Les cinéphiles ne devront pas rater ces projections en plein air (une solution de repli est prévue en cas d'intempéries). Au programme, des films de fiction dont un documentaire historique ont été choisis : *Escadrille Lafayette* (1957), film de William Wellman (ancien pilote), avec Thad Walker en tête brûlée venue rejoindre les pilotes d'élite venus combattre les Allemands avant que les États-Unis ne se fussent engagés officiellement (le 5 septembre à 21 h 30 à Saint-Mihiel, Tranchée des Bavarois) ; sur un thème proche, *Flyboys* (2006) de Tony Bill, dans lequel de jeunes recrues sont envoyées par les États-Unis pour repousser les Allemands par la voie des airs (le 29 août à 21 h 30 à Demange-aux-Eaux) ; *Sergeant York* (1941), de Howard Hawks, avec Gary Cooper dans la peau d'un jeune fermier, tireur d'élite mais pacifiste, mobilisé en 1917 et qui, découvrant le sens de cette guerre, deviendra un héros national (le 12 septembre à 21 heures à Varennes-en-Argonne et le 19 septembre à 21 h 30 à Saint-Mihiel). Si vous passez par la Lorraine... et la Meuse...

A.W.

□ BIOGRAPHIE

Bainville : l'homme et l'héritage

Bainville se servait de l'histoire comme le biotope du politique.

Heureuse et salutaire initiative que cette réédition du remarquable travail de Christophe Dickès, issu de sa thèse de doctorat d'histoire soutenue en 2004, et consacrée à Jacques Bainville. On connaît l'ouvrage de Dominique Decherf, *Bainville, l'Intelligence de l'histoire* et l'opus de Dickès vient avantageusement compléter la mince bibliothèque universitaire bainvillienne.

La politique par l'histoire

Dès la première page de son introduction, l'auteur marque sa surprise de « voir la pauvreté de la littérature sur cet homme et son œuvre », précisant que « depuis sa mort en 1936, on recense en effet moins d'une dizaine d'étudiants ou d'universitaires français qui se sont penchés sur ses écrits ». Il est vrai qu'à côté du méridional Maurras, son maître, Bainville, plus septentrional par ses origines lorraines, s'est toujours montré plus discret au sein de la jeune et remuante Action française du début du XX^e siècle. À travers son objet d'étude, Dickès nous donne à revisiter toute l'histoire européenne de 1815 à l'avènement d'Hitler, indiquant par là combien Bainville se faisait fort de scruter les moindres événements politiques, économiques et sociaux en vue d'en dévoiler les ressorts les plus intimes. Véritable horloger suisse dans le domaine de la géopolitique, Bain-



ville se servait de l'histoire moins comme d'un éclairage (posture classique de l'historien qui cherchera avant tout à collecter une somme sur telle époque ou tel personnage) que comme le biotope du politique par excellence.

L'homme Bainville

L'homme étant, selon Aristote, un animal politique, c'est tout naturellement que Bainville lui consacra une place centrale dans l'observation des faits sociaux : « L'homme, à toutes les époques et dans tous les siècles, se ressemble, il a les mêmes passions, il raisonne et il se comporte de la manière dans les mêmes cas. C'est le point capital. Hors de là, il n'y a qu'erreur et fantaisie. » Serait-il alors impropre de considérer Jacques Bainville comme le précurseur de l'anthropologie politique, voire, plus largement, de la science politique moderne, dans la mesure où, s'inspirant de Sainte-Beuve, Bainville imprimera à son œuvre

une rigueur autant qu'une consistance scientifique ? Mais l'apport de la thèse de Dickès consiste surtout à extraire Bainville du mouvement royaliste d'Action française dont il était l'un des animateurs brillants, pour en retenir l'homme Bainville, le penseur autonome, spécialiste pointu de l'Allemagne (polyglotte, il parle l'allemand, l'anglais et comprend l'espagnol), diplomate, économiste averti, chroniqueur au *Capital* (on lui prête d'ailleurs cette formule selon laquelle, s'il s'était appliqué à lui-même ses propres conseils boursiers, il aurait fait fortune). Bainville croyait en la réconciliation franco-allemande, au lendemain de la défaite de 1870, ce qui suffit à relativiser la germanophobie qu'on lui accole trop souvent sans discernement, laquelle était d'ailleurs caractéristique de l'intransigeance de Maurras sur cette question.

Bainville, l'héritage

Mais Bainville, grâce à cette méthode que Maurras baptisera l'empirisme organisateur, restera pour ses terribles *Conséquences politiques de la paix*, ouvrage prophétique dans lequel il entrevoit avec une lucidité froide, la Seconde Guerre mondiale et le réveil d'une Allemagne devenue nationale-socialiste à cause de son unification retrouvée.

Christophe Dickès révèle également un Bainville inattendu, en proie à des états d'âme qui le

conduiront à un nihilisme, lequel était « une tentation et non un absolu ». Sa fidélité à ses amis de l'Action française l'empêchera sûrement d'embrasser une carrière que le "Tout-Paris", avec lequel il entretenait d'étroites relations, s'empressait pourtant à lui offrir sur un plateau, ce au gré des opportunités. Dans le fond, et c'est ce qui le rend profondément attachant y compris, probablement, pour ses propres ennemis, « Bainville, par-delà son analyse, laisse en effet une grande part à la puissance des sentiments, lui qui était considéré à tort par ses contemporains comme un homme froid ». Tombée dans l'oubli après guerre, son œuvre connaît un regain au lendemain de la chute du mur de Berlin. Et s'il est un homme encore actuel, c'est par sa méthode, mêlant observation des faits, prise en compte du principe de causalité, connaissance de l'histoire et de la psychologie humaine. À l'heure où, dans notre vieille Europe, les nations sont en pleine décomposition (alors que d'autres, dans cette même vieille Europe, montrent qu'elles ne veulent pas sombrer dans le maelström babélien), il est opportun de se demander pourquoi celles-ci sont pourtant plus que vitales à la survie de l'Europe. Il est primordial pour nos gouvernants de plonger dans notre histoire pour y trouver la bonne réponse, car, comme le disait Bainville, « un homme politique qui ne connaît pas son histoire est comme le médecin qui n'est jamais allé dans un hôpital ».

ARISTIDE LEUCATE
aleucate@yahoo.fr

* Christophe Dickès : Jacques Bainville. Les lois de la politique étrangère. Bernard Giovanangeli éditeur, 2008, 23 euros.

« Pour moi, je n'ai qu'une but. Ce que je me propose, c'est de faire vivre le Portugal habituellement. »

ANTONIO DE OLIVEIRA SALAZAR

Cette phrase que le président Salazar prononça devant Henri Massis¹, ce précepte si simple, si humble, contient dans son dépouillement lumineux toute la doctrine du nationalisme.

Penchons-nous sur le mot *habituellement*. Habituel vient du latin scholastique *habitualis*. Les caractères habituels d'une espèce végétale ou animale sont ceux qu'on trouve presque toujours, la grâce habituelle en théologie est celle qui réside toujours chez le sujet. Ainsi habituellement signifie normalement, traditionnellement. L'état habituel est à l'opposé de l'état exceptionnel, accidentel, extraordinaire, anormal.

Faire vivre un pays habituellement, c'est le faire vivre dans l'état nécessaire à la vie courante, naturelle, commune. Un tel gouvernement implique le respect de la famille, de la personne (et non de l'individu), de la propriété privée.

□ LES GRANDS TEXTES POLITIQUES

Sagesse du nationalisme

Faire vivre un pays "habituellement" : ce précepte contient toute la doctrine du nationalisme.

Faire vivre un pays habituellement, c'est respecter l'histoire et la géographie qui conditionnent en partie son existence.

Vivre habituellement, c'est se sentir bien dans son pays, être fier de son passé, participer à son développement présent, chacun à sa place dans la communauté nationale. Faire vivre un pays habituellement, c'est protéger les éléments sains, réprimer, soigner, guérir ou amputer les parties malades. C'est donc exercer avec sagesse les devoirs de justice et de police, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il faut une diplomatie et une armée qui écartent les menaces car l'ordre est un fruit fragile qui exige de grands soins. Obtenir la paix est un chef-d'œuvre de la politique et son maintien représente une prouesse constante que les peuples heureux ne soupçonnent même pas.

C'est assurer les fonctions régaliennes, et, pour le reste, laisser vivre, en les protégeant, en les surveillant de loin, les corps intermédiaires.

Non aux vieilles lunes

Le gouvernement habituel est à la fois fort et limité. Fort, car s'appliquant à protéger, il est légitime et s'exerce hardiment ; limité, car il ne s'applique que dans sa sphère et laisse les provinces, les communes, les métiers et les familles exercer leurs compétences là où il ne serait qu'incompétent et intempestif. Un tel pouvoir ne peut être qu'absolu, au sens étymologique du mot, c'est-à-dire indépendant.

Il apparaît donc que la France républicaine ne vit pas habituellement, mais de manière anormale. Le fondateur de la V^e Ré-

publique se vantait de gouverner d'après « une certaine idée de la France », ce qui est rigoureusement l'inverse du précepte proposé par le président Salazar. Notre État enseigne, soigne, apprend aux paysans ce qu'ils doivent cultiver et comment le faire, décrète le format des boîtes, qu'elles soient d'allumettes ou de conserve : les enfants sortent ignares de l'école, la santé publique est malade, l'agriculture au bord de la ruine. Cependant l'insécurité grandit, la dette publique croît plus vite que les impôts qui ont dépassé la limite du supportable, la diplomatie française semble hagarde et nos forces armées, privées de moyens, auraient du mal à nous protéger malgré la détermination des hommes qui la composent.

Comme Bossuet le faisait remarquer, les peuples sont plaintifs par nature. Mais demandons-



Antonio de Oliveira Salazar
1889-1970

nous l'impossible, une société sans classes où demain on rase gratis, une société où les hommes seraient tous intelligents, éclairés et désintéressés au point d'être capables de participer aux affaires de la Cité... Non, nous ne demandons pas la lune, surtout pas ces vieilles lunes. Nous demandons un gouvernement qui respecte les lois générales des sociétés et les lois particulières à la France qui ne se conçoit que comme un royaume. Nous n'exigeons rien d'extraordinaire, nous aspirons simplement à vivre habituellement.

GÉRARD BAUDIN

¹ Henri Massis : Les idées restent. Lyon, H. Lardanchet, 1943.

BIARRITZ 2008

56^e université d'été de l'Action française

» MESSE

À la demande d'amis d'Action française, une messe sera célébrée à l'intention de la France à Limoges le vendredi 15 août à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Queyroix.

■ Apprenant le décès de mon vieil ami Maître Antoine Murat, je parlerai plus en détail de son livre prochainement. J'ai quelques souvenirs



que je vous ferai partager... J'avais parlé de lui brièvement lors de mon dernier "Banquet Camelot". Nous posterons bientôt quelques vidéos de mes entretiens avec lui. ADIEU mon ami Camelot du Roi, que Dieu te garde.

FRÉDÉRIC WINKLER

L'Action française organise sa 56^e université d'été du 28 au 31 août 2008 à Biarritz dans les Pyrénées-Atlantiques. Militants et sympathisants, étudiants ou salariés, vous pouvez obtenir le programme, les formalités d'inscription, les horaires des trains ainsi que les tarifs sur le blog de l'Action française Aquitaine : <http://af-aquitaine.over-blog.com/>, par courriel en écrivant à afso@wanadoo.fr, ou par téléphone au 06 33 92 22 78 ou

bien au 05 56 30 81 97. L'organisation matérielle de l'université d'été sera assurée par notre délégué dans les Pyrénées-Atlantiques, les Landes et les Hautes-Pyrénées, M^e Philippe Fortabat-Labatut et la direction des études par Stéphane Blanchonnet, président du Comité directeur de l'Action française.

Au programme cette année : la fidélité au nationalisme intégral avec des conférences sur les fondamentaux de la doctrine d'Ac-

tion française, une réflexion sur l'actualité et les combats de demain, des actions de terrain (ventes à la criée, collages...), un circuit découverte dans Biarritz et Bayonne, des veillées militantes face à l'océan, une journée "portes ouvertes". ■

* Inscription : 80 euros ; chèque à l'ordre du CAEC - CCP 102 2308593 W ; règlement à envoyer avant le 21 août à l'adresse suivante : CAEC - BP 80093 - 33035 BORDEAUX CEDEX.

» Reprise des permanences...

... débats et discussions :

Le vendredi 5 septembre

À partir de 18 h 30 dans nos locaux

» Session de rentrée

Le samedi 6 septembre

Sous la direction de Jean-Philippe Chauvin et Frédéric Winkler à partir de 9 h 30

aux locaux de l'Action française
10 rue Croix-des-Petits-Champs, Paris 1^{er} (métro Palais Royal)
La session sera suivie d'un déjeuner.

PARIS



RECHERCHE VENDEURS VOLONTAIRES - CAMELOTS



Recherche tous documents concernant les Camelots du Roi (souvenirs, insignes, récits)

Venez rejoindre nos équipes de vendeurs au service du Roi !

Prière d'entrer en contact avec :
Frédéric Wincler :
fredericwincler@yahoo.fr



camelotsduroi.canalblog.com

VOUS CHERCHEZ L'ACTION FRANÇAISE 2000 ?

Visitez ce site Internet pour trouver le journal dans un kiosque près de chez vous :
www.trouverlapresse.com

Quelques lectures

SYLVAIN GOUGUENHEIM

Aristote au mont Saint-Michel

Seuil - 277 p. - 21 euros

CULTURE | Ce livre permet de comprendre comment une certaine "intelligentsia" essaie de faire croire à un apport déterminant des invasions arabes, ou à une pseudo-période des lumières de la civilisation islamique... L'Occident fut constamment baigné des lumières grecques, que ce soit en médecine (Hippocrate, Galien), arithmétique, philosophie... L'Islam dut surtout ses connaissances aux savants traducteurs chrétiens (Hunayn ibn Ishaq, Qusta ibn Luqa, Istifan ibn

Basil...) que furent les syriaques entre autres. (Cf L'AF 2000 du 3 juillet 2008)

PATRICE DE PLUNKETT

L'Écologie de la Bible à nos jours

Éd de l'Œuvre - 327 p. - 20 euros

NATURE | Les textes chrétiens furent toujours en conformité avec le respect de la nature... Un ouvrage qui dérange !

ANTOINE MURAT

La Tour du Pin en son temps

Via Romana - 380 p. - 29 euros

SOCIAL | Il est important de comprendre les mécanismes qui animèrent les catholiques sociaux royalistes, combattant les

lois antisociales de la République. Rappelons que celle-ci supprima les dimanches et toutes les fêtes chômées de la monarchie, pour mieux soumettre le monde ouvrier aux puissances d'argent, véritables bénéficiaires de 1789, qu'un quarteron de bobos continue d'assimiler à la "libération du peuple"... (Cf L'AF du 12 juin - 33 euros franco à nos bureaux)

LAURENCE WALBROU-MERCIER

Baudouin IV de Jérusalem

Tequi - 2008 p. - 15 euros

HISTOIRE | Baudouin fut un modèle de chevalier qu'on ne citera jamais assez en exemple. Lorsqu'un homme est empreint au doute, qu'il se replonge dans son

histoire ! Souvenez-vous de la bataille de Montgisard en 1177, regardez la plaine où une mer de Sarrasins s'avance... Baudouin, âgé de 17 ans, dévoré par la lèpre mais à cheval, l'épée à la main, est suivi par cinq cents chevaliers. Regardez-le descendre de cheval, embrasser la croix pendant que tous se jurent de ne pas reculer. Écoutez le chant des morts, le *Dies irae* sortant des poitrines des Templiers. Rappelez-vous cette étonnante victoire de la Chrétienté... et ne tremblez plus devant nos ancêtres !

VAILLANT



DÉCÈS

Maître Antoine Murat

Notre ami Antoine Murat, membre honoraire du Comité directeur de l'Action française, allait fêter son centenaire le 13 septembre prochain. La Providence en a décidé autrement et l'a rappelé à Elle ce vendredi 25 juillet.

Cette triste nouvelle ne nous fait point oublier, encore moins regretter, la joie qui fut la sienne et la nôtre lorsqu'en juin dernier, profitant de son bref séjour à Paris à l'occasion de la sortie de son ouvrage *La Tour du Pin en son temps* (voir ci-contre), nous l'avons reçu dans les bureaux de l'Action Française 2000. De sa voix toujours aussi claire et mélodieuse, du geste toujours aussi éloquent que jadis dans les prétoires, il a montré combien, dans le monde actuel, la pensée du grand catholique social, se fondant sur les plus permanentes réalités de la nature de l'homme et des sociétés, demeurait de salut public. Ce livre restera donc comme son testament et ce voyage parisien, qui ne semblait nullement le fatiguer, comme le couronnement d'une vie toute consacrée au service de la vérité - une vie commencée le 13 septembre 1908, l'année même où naissait l'Action Française quotidienne.

D'origine limousine, Antoine Murat, inscrit au barreau dès 1931, fut l'un des collaborateurs du bâtonnier Marie de Roux, le grand avocat de l'AF. Militant d'Action française, conférencier, rédacteur de multiples journaux et revues, il devint titulaire de la chaire Albert de Mun à l'Institut d'études corporatives et sociales, puis attaché juridique au service de l'Artisanat. Les années d'après 1945 lui donnèrent maintes occasions de s'illustrer pour la défense de nobles causes, notamment celle des écoles libres. Il obtint l'interdiction du penthotal (sérum de vérité) en justice. Depuis quelques années il vivait retiré à Bordeaux, toujours ardent catholique et royaliste, écrivant à ses amis de belles lettres d'une écriture élégante et impeccable. Son petit-fils, l'abbé Christian Thouvenot, recteur de l'Institut universitaire Saint-Pie X, eut alors l'excellente idée de le presser d'achever la rédaction de son *La Tour du Pin*. L'image de cet homme inébranlable pendant un siècle restera pour nous tous un exemple d'espérance. Les funérailles de M^e Antoine Murat ont été célébrées ce lundi 28 juillet par son petit-fils en la chapelle Notre-Dame du Bon Conseil à Bordeaux. Vincent Gaillère, délégué régional, représentait l'Action française. Nous présentons à toute sa famille, notamment à l'abbé Thouvenot, nos bien vives condoléances, avec l'assurance de nos ferventes prières. M.F.

Une fois de plus, c'est un spectacle ubuesque que nous a offert l'Union européenne. Au soir du 24 juillet, alors que la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) battait son plein à Genève, le président en exercice de l'Union, Nicolas Sarkozy, a critiqué vertement le commissaire européen en charge du Commerce, le Britannique Peter Mandelson. Lequel lui a immédiatement répliqué de façon cinglante. Au centre de la discorde : les négociations en cours qui ont pour but de pousser encore plus loin la libéralisation du commerce mondial.

Cynisme

Le commissaire Mandelson, négociateur attitré pour l'ensemble des membres de l'Union, entend proposer d'importantes concessions, notamment sur les produits agricoles, afin de faciliter un accord global qui tarde à venir. Nicolas Sarkozy a justement répondu que les intérêts des pays européens, et ceux de la France en particulier, ne pouvaient être sacrifiés sur l'autel de l'idéologie libre-échangiste. Nous ne saurions lui donner tort sur ce point. Cependant, nous nous permettrons de lui rappeler, car il semble l'avoir oublié, que la vision d'une Europe protectrice des économies nationales s'est évanouie depuis le début des années quatre-vingt.

Cela n'est pas nouveau, les eurocrates de la Commission adhèrent totalement au projet de suppression des frontières sur l'ensemble du globe pour le grand malheur des populations qu'ils sont

□ OMC

Les déraisons de la libéralisation

Le cycle de négociations commerciales actuellement en discussion au sein de l'OMC pourrait avoir, à long terme, des conséquences catastrophiques.



L'ouverture de l'agriculture à tous les vents du libre-échange mondial suscite des inquiétudes légitimes.

censés défendre. S'il n'y a rien à attendre d'eux, revenons un instant sur les enjeux liés à la nouvelle vague de libéralisation en débat. L'OMC est engagée dans le cycle dit de Doha. Après avoir conclu dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix plusieurs cycles de négociations liées à l'industrie, l'organisation a ouvert, en novembre 2001, à Doha au Qatar, une série de discussions dont l'objectif est de mettre en œuvre la libre circulation des produits agricoles et des services.

Comble du cynisme, cet agenda de négociations a été baptisé "programme de développement", car il doit, selon l'OMC, mettre « la libéralisation des échanges au service des pays pauvres ». Les fonctionnaires de

l'organisation ont versé alors dans l'image d'Épinal la plus simpliste en décrivant comment le paysan du Sud sortira de la misère en vendant ses produits au consommateur du Nord. Chose que rendent impossible les droits de douane et les subventions versées à l'agriculteur du Nord afin qu'il puisse produire à perte. Le conte de fées a fait recette auprès des médias compatissants...

Pourtant, la réalité est différente. Le cycle de négociations s'est rapidement bloqué. Deux camps s'affrontent depuis près de sept ans. D'une part, les pays du Sud accusent les pays riches du Nord de vouloir maintenir leurs subventions agricoles de manière déguisée afin de ne pas paupériser leurs milieux ruraux. D'autre

part, le Nord se dit prêt à accepter des concessions en matière agricole, mais à la condition de bénéficier d'un meilleur accès aux marchés des biens manufacturés des pays du Sud, ce que ces derniers refusent car ils y voient, à raison, une menace contre leurs industries naissantes.

Dialogue de sourds

Lassé de ce dialogue de sourds, Pascal Lamy, le directeur général de l'OMC, a convoqué la conférence de la dernière chance qui s'est tenue du 21 au 26 juillet à Genève, mais dont les tractations vont continuer bien au-delà de sa clôture officielle.

Les tenants de la vulgate libérale dénoncent les égoïsmes nationaux et des tentations protectionnistes d'un autre âge. Pourtant, les négociateurs ont bien raison de se méfier car le libre-échange à tout prix peut avoir des conséquences catastrophiques. Si l'abaissement des barrières douanières a pour effet immédiat l'augmentation des échanges internationaux, il s'avère également potentiellement destructeur de pans entiers des économies locales, selon au moins trois modalités.

Tout d'abord, le libre-échange maximum organise de façon dras-

tique une spécialisation internationale du travail dans laquelle chaque pays abandonne ses productions les moins compétitives. Ce mouvement peut, dans un premier temps, produire une certaine émulation, mais, à long terme, se profile une atrophie de la concurrence mondiale. Deuxièmement, dans ce système, le moins-disant l'emporte toujours. Ainsi, les pays en voie de développement ne seront pas toujours les gagnants. Par exemple, en 2005, la fin de l'accord multifibres, qui contingentait l'exportation de textiles chinois, a provoqué la faillite de l'industrie textile du Maghreb... qui avait elle-même, une décennie plus tôt, provoqué la faillite du secteur de l'habillement dans le Nord de la France. Enfin, dans de telles conditions, le libre-échange aveugle appauvrit cruellement les tissus locaux et fait place nette aux prédateurs de la mondialisation qui organisent et profitent des délocalisations en cascades.

Pour conclure ces négociations, le directeur général de l'OMC a affirmé vouloir passer « au forceps ». Tous les esprits raisonnables espèrent que la naissance sera contrariée.

PATRICE MALLET

Cette année-là, la trente-deuxième de son règne, le saint roi Louis IX, quarante-quatre ans, s'apprêtait à manifester au plus haut point ce qu'était l'arbitrage capétien. Il était rentré trois ans plus tôt de la croisade vaincu mais plus rayonnant que jamais de gloire intérieure. Ce beau royaume de France qu'il avait si heureusement confié à sa mère Blanche de Castille tandis que, pendant six ans, il avait guerroyé et atrocement souffert sur les terres mêmes où souffrit le Christ, il entendait maintenant l'ériger en un reflet du royaume de Dieu et se consacrer à maintenir la justice et la paix entre ses sujets, et même avec les hommes des pays voisins.

Déjà de toutes parts, on recourait à lui comme au justicier suprême ; les humbles savaient qu'il les comprenait, les puissants n'osaient plus devant lui s'obstiner dans leurs querelles. Tous, fussent-ils évêques ou ducs opulents, étaient invités à rendre à leurs malentendus de justes proportions à l'aune de la miséricorde divine.

C'est alors que le roi donna au monde la plus époustouflante leçon de pardon. (Rien à voir avec la moderne "repentance" !) En fait, les rois de France et d'Angleterre semblaient voués depuis Guillaume le Conquérant à se faire à tout jamais la guerre. Depuis qu'Henri Plantagenêt, déjà héri-

□ CETTE ANNÉE-LÀ

1258 : La paix capétienne

Alors que les rois de France et d'Angleterre semblaient voués à se faire à tout jamais la guerre, saint Louis donna au monde la plus époustouflante leçon de pardon.

tier des comtés d'Anjou, du Maine et du duché de Normandie, était parvenu à s'emparer du trône d'outre-Manche, et que, pour tout aggraver, la trop belle Aliénor d'Aquitaine, à peine son mariage annulé avec le roi de France Louis VII, était allée apporter dans les larges bras de ce même Plantagenêt tout son héritage aquitain (Poitou, Auvergne, Limousin, Périgord, Bordelais, Gascogne), les rois de France avaient quelques raisons de ne plus dormir tranquilles. Philippe Auguste, grand-père de Louis IX, avait commencé de grignoter avec succès l'empire Plantagenêt, reprenant la Normandie et retirant de force au roi anglais d'alors, Jean Sans Terre, tous ses fiefs français.

La carte du pardon

Or voici qu'en 1258, le roi de France annonça sa décision de rendre au fils de Jean Sans Terre, Henri III, le Périgord, le Limousin, le Quercy, une partie de l'Agénois et de la Saintonge ! Les ba-



Saint Louis peint par El Greco

rons français n'en crurent pas leurs oreilles. La controverse fut vive pendant quelques mois. Mais le roi ne se plaçait pas sur le même plan que ses conseillers : en donnant au roi d'Angleterre ce qu'il n'était point tenu de lui donner, il voulait, disait-il, « mettre amour extrême entre mes enfants et les siens qui sont cousins germains ». (Allusion au fait que son épouse Marguerite de Provence et l'épouse du roi Henri III, Éléonore de Provence, étaient sœurs.)

Ne croyons surtout pas qu'agissant ainsi, le saint roi négligeait les considérations politiques. « Il me semble, ajoutait-il, que ce que je lui donne, je l'emploie bien, puisqu'il n'était pas mon homme et qu'il entre en mon hommage. » Le roi anglais, en effet, devenait homme lige du roi de France, lequel, en roi chrétien, jouait la carte du pardon et se fondait sur le respect de la parole donnée.

Un "cadeau" mesuré

Mieux, le "cadeau" était mesuré : Louis XI gardait pour lui la Normandie, l'Anjou, la Touraine le Maine, le Poitou et Henri consentait donc à rendre hommage à Louis pour tous ses territoires français. En tout cela l'avenir était réservé et l'arrondissement futur du "pré carré" point perdu de vue !

Les deux rois signèrent donc le 4 décembre 1258 le traité de Paris, un traité qui pour une fois n'avait pas l'intérêt pour origine, mais seulement la charité, et qui

fut ratifié le 4 décembre 1259, le jour où, dans l'île de la Cité, Henri III, « tête nue, sans manteau, ceinture, armes ni éperons, s'agenouilla devant son suzerain le roi de France, et mettant sa main dans la sienne, lui jura fidélité » (Paul Guth : *Saint Louis roi de France*). Bientôt Henri III lui-même harcelé par ses barons, ferait appel à l'arbitrage du roi Louis, « véritable suzerain moral de tous les princes d'Occident » (Guillain de Bénouville : *Saint Louis ou le printemps de la France*).

« La pensée de saint Louis, écrit Bainville, était politique, et non pas mystique. Il portait seulement plus haut que les autres Capétiens la tendance de sa maison qui était de mettre le bon droit de son côté. » De là vient assurément la mission que la France reçoit de sa tradition même, d'apporter dans les relations internationales quelque "supplément d'âme"...

MICHEL FROMENTOUX